

# Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1912-13

## PRESIDENT

M. ARMAND CHAPUT, de la maison "L. Chaput, Fils & Cie Limitée," 2, rue de Breseles.

## 1er VICE-PRESIDENT

M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, directeur-gérant de la "St. Lawrence Flour Mills Co. Ltd.," 1119, Notre-Dame Ouest.

## 2ème VICE-PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, Vice-président de la "Montreal Dairy Co.," 290, Ave Papineau.

## TRESORIER

GEORGES GONTHIER, comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley," 192, St-Frs-Xavier.

## SECRETAIRE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailleurs, président du Bureau Provincial de l'Association des marchands-détailleurs du Canada Inc., 721, Mont-Royal Est.

## AVOCATS CONSEILS

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 99, St-Jacques.

M. FORTUNAT BOURBONNIERE, Conseil du Roi, Licencié en Droit, 74, rue St-Gabriel.

**CONSEIL D'ARBITRAGE.** — MM. Armand Chaput, Lieut-Colonel A. E. Labelle, D. Parizeau, H. Laporte, J. O. Labrecque, J. B. A. Lanctôt, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catell, Isale Préfontaine, O. S. Perrault.

## CONSEILLERS

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1517, St-Laurent.

M. D'Argencourt L. O., épicier, 379 St-Denis.

M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères Limitée", 11, rue Notre-Dame Ouest.

M. Daoust Emilien, de la "Librairie Beauchemin, Limitée", 79, rue St-Jacques.

M. Gravel Ludger, négociant, 24, Place Jacques Cartier.

M. Daoust Joseph, de "Daoust, Lalonde & Cie", 49, Carré Victoria.

M. Hardy A. H., de "Greenshields Limited", 17, carré Victoria.

M. Desmarteau Alexandre, liquidateur, 69, rue Notre-Dame Est.

M. Joubert S. D., de "Lamontagne Limitée", 335, Notre-Dame Ouest.

M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre Dame Est.

M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

M. Drouin F. B., président de The Waldron Drouin Co., marchand de fourrures, 164, rue McGill.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie", 336, St-Paul.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie", 568, St Paul.

M. Renaud Alphonse, de "Renaud, King & Patterson, Limited," marchand de meubles, 736, rue Ste-Catherine Ouest.

M. Filiatrault Joseph, de "Filiatrault & Lesage", 429, St Laurent.

M. Tarte Louis Joseph, président de la Cie de Pub de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 192, St-Frs-Xavier.

M. Valiquette N. G., marchand de meubles, 477, Ste-Catherine Est.

## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

### ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2385, rue St-Laurent.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 225, avenue Decelles, Northmount.  
M. C. H. Catell, Commandeur de la Couronne d'Italie, #26 Ave de l'Hôtel de Ville.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicier en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec Transportation Bldg.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académié, 231, rue Notre-Dame Est.

M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, 990, rue St-Antoine.

M. Dumase Masson, négociant, 67, Bleury.

M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, 101, Sherbrooke Est.

### ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine, de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 240, rue St-Paul.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 224, rue St-Jacques.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 45, rue Notre-Dame Ouest.

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

Président de la Chambre Syndicale de la Construction. — M. N. Simoneau, électricien, 582, Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS. — MM. Henri Viau, 248, Notre-Dame Ouest; Rodolphe Bédard, 55, St-Frs-Xavier.

## COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1912-1913.

Le président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

**AFFAIRES MUNICIPALES.** — MM. Isale Préfontaine, président; C. H. Catell, T. Charpentier, Ludger Gravel, S. D. Joubert, J. O. Labrecque, H. Laporte.

**FINANCES.** — MM. Damase Masson, président; Alex. Desmarteau, Joseph Fortier, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt, C. H. Martin.

**AGRICULTURE ET COLONISATION.** — Hon. J. D. Rolland, MM. Arthur Berthiaume, Etienne Blanchard, D. Parizeau, Ls. Jos. Tarte.

**HAUTES ETUDES COMMERCIALES.** — MM. Trefflé Bastien, Jos. Contant, Emilien Daoust, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte.

**BEURRE ET FROMAGE.** — MM. Chs. Langlois, président; W. Champagne, L. O. D'Argencourt, Adélar Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vaillancourt.

**LEGISLATION.** — Hon. N. Pérodeau, C.L., Président; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Alex. Desmarteau, A. E. Labelle, Ls. Jos. Loranger, C.R., F. Bourbonnière, C.R., O. S. Perrault.

**BULLETIN.** — MM. Joseph Contant, président; Emilien Daoust, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, Eugène Tarte.

**MINES, BOIS ET FORETS.** — MM. Léon Gagné, président; J. T. Armand, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Marchand, L. Sohier, Alph. Renaud.

**COMPTABILITE.** — MM. A. P. Frigon, président; Rodolphe Bédard, Alfred Cinqmars, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, C. A. Gagnon, Henri Viau.

**NOUVEAUTES.** — MM. Alph. Racine, président; J. N. Dupuis, L. C. de Tonnancour, F. B. Drouin, Jos. Filiatrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, Oscar Loisele, C. E. Martin.

**CUIRS ET PEAUX.** — MM. Joseph Daoust, président; Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

**PRODUITS CHIMIQUES.** — MM. Henri Lanctôt, président; Arthur Décaré, J. G. A. Fillion, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Ledue.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES.** — MM. A. V. Roy, président; Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, A. E. Labelle, Fred. C. Larivière, Alex. Macheras, J. T. Marchand.

**RECEPTION.** — MM. Joseph Fortier, président; J. A. Beaudry, A. N. Brodeur, Adélar Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud, N. G. Valiquette.

**EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES.** — MM. Joseph Ethier, président; L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, J. A. Labonté, Alex. Oursall, J. F. Sauriol.

**TRANSPORTS, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.** — MM. C. H. Catell, président; Alex. Desmarteau, L. E. Geoffrion, S. D. Joubert, A. E. Labelle, Damase Masson, J. P. Mullerker, Isale Préfontaine.

**EXPOSITIONS ET MUSEES.** — MM. C. H. Catell, Jos. Contant, J. A. Christin, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

**VINS ET LIQUEURS.** — MM. H. G. Bisson, Adhémar Delorme, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

**FERS ET METAUX.** — MM. Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneux, Fred. C. Larivière, Alex. Prud'homme, L. J. A. Surveyer.

## MEMBRES A VIE

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE  
Lord Strathcona et Mount Royal. L'Hon. Sir Lomer Gouin.  
Hon. Juge S. Beaudin.

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catell, Isale Préfontaine, Ovilla S. Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, P. D. Shallow, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Loranger, C.R., Fortunat Bourbonnière, C.R.

**Quelques-unes des Maisons que nous  
representons**

Louis Roederer	Champagne	Reims
Societe Anonyme Dubonnet	Vin Tonique	Paris
Boulestin & Cie	Cognac	Cognac
Marie Brizard & Roger	"	"
V. Fournier & Cie	"	Châteauneuf
A. Staub & Cie	"	Cognac
Mackie & Co.	Scotch "WHITE HORSE"	Leith
Stormonth, Tait & Co.	Oporto	Portugal
Societe Anonyme des Sources St-Louis	Eau Minérale	St-Yorre, près Vichy
L. A. Price & Cie	Conserves Alimentaires	Bordeaux
C. Brusson, Jeune	Pâtes Alimentaires	Villemur
United Alkali Co. Ltd.	Lessives, Produits Chimiques, etc.,	Liverpool

Notre assortiment de Vins et Liqueurs Fines est considérable et varié. Nos spiritueux sont toujours attrayants. Nos liqueurs sont garanties sous tous les rapports. Il est de l'intérêt des marchands d'obtenir nos prix et échantillons.

**L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée**  
Epiciers en Gros et Importateurs **MONTREAL**

**OSCAR LOISELLE & CIE**

**128 RUE ST-DENIS  
MONTREAL**

Entre Ste-Catherine et Dorchester.

Nous invitons nos clients et le public à venir examiner nos

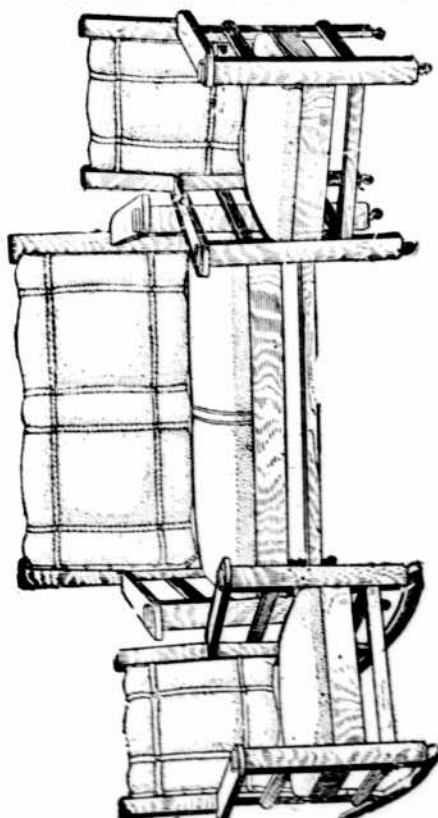
**Paletots doublés en Fourrures**

Les dames trouveront à notre magasin les dessins les plus nouveaux, ainsi que les marchandises les plus jolies pour leur costume de demi saison ou du printemps.

La coupe est garantie, le travail irréprochable.

**RENAUD, KING & PATTERSON, LIMITEE**

**PUPITRES, CHAISES, BIBLIOTHEQUES**  
Dépositaires pour les Bibliothèques à sections "MACE"



**TAPIS et PRELARTS**  
**RIDEAUX DE BUREAUX ET DE MAISONS**

**COIN STE-CATHERINE ET GUY**

TEL BELL EST: 1075-1649

MARCHANDS: 238

**B. P. 3 Station C**

**Labrecque & Pellerin**

**MANUFACTURIERS**

**DE**

**Confitures**

**Sirop,**

**Catsup, "King",**

**Caustique,**

**Lessive,**

**111, rue St-Timothée**

**Montréal**

# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

## DU DISTRICT DE MONTREAL.

14 Année

Montréal, Février 1913

No 2

DIRECTEUR: ARTHUR LEMONT, *Eachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.*

### Sommaire

PAGES

#### UNE REVUE DE L'ANNEE 1912.

Rapport annuel de M. Armand Chaput, président de la Chambre de Commerce . . . . . 23

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE EN 1912-1913.

Rapport annuel de M. W. U. Boivin, secrétaire. 31

#### QUESTIONS MISES A L'ETUDE PAR LES COMITES.

Rapport annuel des présidents de Comité. . . . . 34

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE EN JANVIER. . . . .

42

#### LA REVISION DE LA LOI DES BANQUES.

Suggestion faite à la Chambre (Suite et fin). . . . . 45

## Une Revue de l'Année 1912

**Rapport Annuel de Mr. ARMAND CHAPUT,**  
**Président de la Chambre de Commerce**  
**du District de Montréal, déposé à**  
**l'assemblée annuelle du**  
**12 Février 1913.**

*Monsieur le vice-président,*

*Mes chers collègues,*

*Messieurs,*

Ai-je besoin de vous dire combien je regrette de ne pouvoir être aujourd'hui des vôtres, pour vous donner de vive voix le compte rendu du mandat que vous m'avez confié il y a un an. Mais veuillez croire que mon absence, ne m'a pas fait oublier ceux auxquels je dois un des plus grands honneurs qui m'aient encore été conférés; souvent depuis mon départ ma pensée s'est reportée vers vous, et vous en avez une preuve quand au 31 décembre dernier je priais par câble, notre secrétaire adjoint, de vous transmettre mes souhaits de bonne année. Comment d'ailleurs aurais-je pu oublier ceux qui, à la veille de m'embarquer, me convoquaient à de agapes si cordiales pour me témoigner tant de sympathie?

Messieurs, quand en février dernier j'ai répondu à la demande aussi flatteuse que spontanée que vous me fîtes de présider aux destinées de notre belle institution je vous soumettais un programme, et c'est de la réalisation de ce programme qu'il vous sera rendu compte plus loin par MM. les présidents des divers comités.

#### I—LA SITUATION ECONOMIQUE DU CANADA.

Toutefois je ne saurais vous prier de lire ce travail sans vous inviter auparavant à considérer avec moi la situation économique de notre jeune et beau pays—au début de cette année 1913.

Vous ne sauriez croire, messieurs, avec quelle fierté, avec quel orgueil intense, j'ai lu, et j'ai fait lire, ici à l'étranger ce que nos journaux et les chefs des institutions financières du Canada, disent de la situation économique de notre contrée! Je ne saurais vous exprimer, comme il convient, tout le sentiment de satisfaction, et de plaisir que j'éprouve au bien que l'on dit du Canada en Europe.

Je n'entends dire que du bien de notre pays: et on fonde sur lui les plus grandes espérances.

Comment pourrait-il en être autrement quand nous avons sous les yeux les preuves d'une prospérité sans pareille dans l'histoire économique du monde. Vous ne sauriez croire combien on se rend compte en Europe comme chez nous de la justesse de la prédiction de Sir Wilfrid Laurier, quand il disait que "le vingtième siècle sera le siècle du Canada".

Il faut voir quel étonnement, et quel enthousiasme les Européens manifestent quand on leur raconte que chez nous les villes surgissent en quelques semaines, quand dans les autres contrées il faut parfois des quarts de siècle pour les fonder; il faut entendre les expressions d'admiration des habitants du Vieux Continent quand on leur dit que par delà les mers il existe un pays, le Canada, qui jeune encore, fait affaires avec plus de soixante-dix contrées du globe.

Parfois on semble ne pas vouloir croire que le Canada grandit d'une façon aussi extraordinaire, et qu'il est en train de prendre une des premières places dans le monde économique universel.

Pourtant comment ne voudrait-on pas se rendre à l'évidence quand on dresse le bilan des progrès accomplis au cours de l'année 1912.

Le compte de l'année économique au Canada en 1912 se solde par une balance des plus encourageantes: jamais dans toute son histoire, notre pays a été si prospère.

Benjamin Franklin disait que "l'activité est la mère de la prospérité". Cette pensée est exacte, et nous en faisons la preuve chez nous.

M. Alfred Neymarek l'économiste français dit: "qu'une nation est prospère quand tous ses membres courent avec succès à l'accroissement du bien-être général et de la richesse publique." C'est absolument ce qu'on observe au Canada; et pour peu qu'on veuille étudier la situation économique on est émerveillé de l'énergie intense déployée dans tout les sphères de l'activité nationale.

Que l'on considère un instant la situation et l'on voit tous les agents multiples du progrès économiques en pleine fonctions; on voit les chemins de fer, l'agriculture, la finance, le commerce, le travail et le capital, l'immigration travailler avec acharnement à l'oeuvre commune du développement économique de la plus riche contrée du monde.

### 1.—*Les chemins de fer et les canaux, et le Canal de la Baie Georgienne.*

L'apport économique des chemins de fer ne se démontre pas de la part ni eux ni en notre pays. Qui niera que le chemin de fer est le premier des agents de développement pour un pays quand on voit ce que les chemins de fer ont fait au Canada, qu'ils traversent aujourd'hui en tous sens? Et tel un autre pays au monde que le Canada, qui est traversé par trois transcontinentaux? En 1912 le Pacifique Canadien, le Grand-Tronc, le Grand-Tronc-Pacifique, et le Canadien-Nord ont poussé avec une vigueur sans pareille la construction de leurs lignes, multipliant de plus en plus les facilités de transport d'un bout à l'autre de notre vaste contrée. En 1912 seulement nos grands compagnies de chemins de fer ont fait construire plus de 700 locomotives, et près de 43,000 wagons à marchandises, et pourtant ce n'a pas encore été suffisant pour satisfaire les exigences du trafic. Cela ne vous donne-t-il pas une idée du développement prodigieux de notre pays.

La conséquence a été que les chemins de fer ont fait des recettes phénoménales; les déboursés faits pour la construction de nouvelles voies, l'amélioration des anciennes, la pose des voies doubles, pour les terminus et l'outillage pour répondre au trafic toujours croissant, ont été plus considérables que jamais. On évalue à \$26,000,000 l'augmentation des recettes brutes des chemins de fer, au cours de 1912.

Le trafic par les Canaux n'a pas été moins actif; les Canaux sont des auxiliaires de plus en plus nécessaires aux chemins de fer; et notre Chambre n'a pas cessé de demander la construction immédiate du Canal de la Baie Georgienne qui promet d'être un puissant facteur de développement. En mars 1912, nous avons pour la dixième fois demandé au gouvernement de réaliser au plus tôt le désir unanime des Canadiens en construisant le Canal, et nous ne cesserons de demander que quand les travaux seront sérieusement commencés.

### 2.—*L'agriculture.*

L'Agriculture a été prospère en 1912, et les craintes qu'on avait entretenues sur le résultat des récoltes, à la suite de la mauvaise température ont été dissipées. La récolte a été bonne, alors qu'on appréhendait un désastre; et dans l'Ouest le rendement du blé comme des autres grains a été satisfaisant tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité. Dans l'Est les dommages causés par la température ont été plus grand, mais il y eut compensation grâce aux bons résultats obtenus dans d'autres entreprises. D'après les derniers rapports l'évaluation totale de la récolte atteint \$610,000,000, soit une augmentation de \$15,000,000 sur 1911.

En général les cultivateurs sont satisfaits des opérations de l'année; et la preuve en est dans le fait qu'ils remboursent bien les prêts qui leur sont faits. Quand la récolte de grains n'a pas été bonne comme dans Ontario et Québec, l'industrie laitière, les produits de la ferme, les fruits ont donné de si résultats rémunérateurs.

### 3.—*L'industrie.*

Non moins bonne a été la situation industrielle; on évalue à \$1,464,775,532, les produits manufacturés en 1912, en 1900 on les évaluait à \$480,000,000. L'industrie a donc été très active, on a même vu au cours de l'année

d'anciennes manufactures reprendre leurs opérations. Plus de 4,000 nouvelles compagnies industrielles ont été formées l'année dernière.

### 4.—*L'immigration.*

L'immigration n'a pas peu contribué à augmenter la prospérité nationale en 1912. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on doit enrayer l'immigration dans un pays, comme le nôtre qui manque de bras; il faut avec le capital, de la main d'œuvre pour arracher à notre sol, comme à toutes nos autres ressources naturelles leurs richesses cachées ou improductives. On évalue à 394,000 le nombre des immigrants au cours de l'année écoulée; et ces nouveaux venus en même temps qu'ils ont aidé à résoudre le difficile problème de la rareté de la main-d'œuvre, ont apporté au pays un peu de capital.

Si on en croit les autorités en la matière, on fixerait à \$37,000,000 le montant apporté au Canada par l'immigrants depuis sept ans.

Et l'immigration crée des besoins nouveaux; du coup elle augmente la capacité des centres de production, tout en faisant surgir de nouveaux centres de consommation. Ainsi quand 300,000 individus arrivent chaque année au pays, cela veut dire qu'il faudra des logis pour les abriter, des aliments pour les nourrir, des habits pour les vêtir, des meubles pour aménager leurs logis; enfin qu'il faudra tout ce qu'il faut pour l'existence, et le développement de la famille, qui est la "cellule sociale."

### 5.—*La finance.*

Mais si énergiques et si travailleurs que soient nos compatriotes et ceux qui sont venus se joindre à eux, si industriels et si entreprenants qu'ils aient pu être ils n'auraient pu accomplir les merveilles que nous constatons s'ils n'avaient eu pour les aider, pour les soutenir ce qu'on appelle "le nerf de la guerre", le capital.

Les chemins de fer, l'agriculture, l'industrie et le commerce, ont toujours trouvé l'argent qu'il faut sinon pour mener à bonne fin, au moins pour entreprendre la réalisation de leurs projets. On compte actuellement 2,500 succursales de banques au Canada.

Les banques canadiennes ont été en 1912 plus prospères que jamais; et fait sans précédent le total des dépôts dans les banques à charte a dépassé le milliard l'année dernière. Le montant des dépôts retirés après avis, soit les épargnes du peuple ajouté au montant des dépôts dans les caisses postales, et au compte des sommes déposées aux sociétés de construction ou en fidéi-commis, s'élève à \$772,128,097. Ce qui signifie qu'avec une population de 7,000,000 le montant des dépôts per capita est de \$104. Les banques ont aidé libéralement les entreprises canadiennes, et quand nos hommes d'affaires, nos grands industriels et nos constructeurs de chemins de fer ont eu besoin de plus de capitaux, ils sont allés en chercher où ils ont pu en trouver. Et c'est de tous les pays de l'Europe que le capital a afflué, tant est grand le crédit de notre pays.

A l'heure qu'il est le Canada a emprunté à la Grande-Bretagne \$2,060,000,000, à la France près de \$100,000,000; à l'Allemagne environ \$35,000,000; la Hollande n'a pas craint non plus d'investir chez nous plus de \$40,000,000; la Belgique elle-même a voulu y aller de sa mise dans nos industries et on l'évalue à \$30,000,000.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

**Devoir.**—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédés uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. **Devoir.**—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

**Devoir.**—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

**Charbon.**—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 2 ans, pour un loyer annuel de \$100 l'acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,500 acres. Royauté: cinq cents la tonne qui devront être reçus sur le charbon miné.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

## Elles Vont Partout



Les lignes de Téléphone à Longue Distance du Téléphone Bell ne sillonnent pas seulement les grandes voies de communication, mais s'étendent aussi aux chemins de traverse.

C'est ainsi que vous pouvez atteindre à peu près partout la personne à laquelle vous désirez parler!

S'il s'agit d'épargner du temps, d'éviter des ennuis, le Téléphone à Longue Distance est votre allié.

Appelez le "Long Distance"  
demandez les tarifs.



La Compagnie Canadienne  
du Téléphone Bell.

## INTERCOLONIAL RAILWAY

Vous trouverez un plaisir réel à lire les pamphlets des Chemins de Fer du Gouvernement Canadien

DE L'INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU  
PRINCE-EDOUARD

### L'ancienne Capitale

Québec la plus vieille ville du nouveau monde, son histoire, sa romance.

### La Ville des Loyalistes.

St-Jean, N. B. son présent et son passé. Sa superbe position et son avenir.

### Halifax Historié

La Nouvelle Ecosse, principale dans le bon vieux temps, alors que l'argent coulait comme l'eau.

### Le Jardin du Golfe.

La beauté estivale de l'île Prince Edouard.

Une partie du Canada que les Touristes ne peuvent manquer de voir.

Les pamphlets sont artistiquement faits et peuvent être obtenus gratis en écrivant au

Departement General des Passagers

Chemin de Fer INTERCOLONIAL

MONCTON, N. B.

## Valises ••• Harnais ••• Sacoques •••

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

*Lamontagne Limitée.*

— BLOC BALMORAL —

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, CAN.

## Fumez les CIGARETTES



## SWEET CAPORAL

## AVOCATS

J. W. Archambault  
A. Robillard, C. R.  
Paul Beaudry

J. A. Julien  
Jos. B. Bérard  
G. Marin

Archambault, Robillard, Julien, Bérard,  
Beaudry & Marin

AVOCATS et PROCUREURS

15, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

15, rue St-Jacques, Téléphone "Le Code"  
7601 - C.A.S.A.B.C. & Watkins

Tel. Main 2225

**DONAT BRODEUR, C.R.**  
AVOCAT

89, rue St-Jacques, MONTREAL

**Edmond Brossard**  
AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU CREDIT FONCIER

35, St-Jacques Montreal

Gouin, Lemieux, Murphy Bérard &amp; Perrault

## AVOCATS

Édifice Banque de Québec, Montréal

S. J. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.  
P. K. Murphy, C. R. Hon. L. P. Bérard, C. R.  
Arthur Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B. C. L.

T. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.  
Louis Gosselin, B.C.L. Hon. R. Danjuran, C. R.

**HIBBARD, BOYER & GOSSELIN**  
AVOCATS.

Tel. Main 1435

112, rue St-Jacques, Montréal

Tel. Bell Main 2279.

**A. PAPINEAU MATHIEU**  
De la Société Légale Mullin & Mathieu  
AVOCAT

491 et 402, Edifice de la Banque d'Épargne  
100, rue St-Jacques, MONTREAL

Cable Address "Angor"

Rivet, Glass & Sullivan  
B. Rivet, K. C. Bell Telephone: Main 7898  
7899

Rivet, Glass & Sullivan  
Avocats, Notaires, Sociétés et Commissioners  
Trust & Loan Building  
150, St-Jacques, Montreal

Paul St-Germain, L.L.L. L. Guérin, L.L.B.  
B.-P. Raymond.

**St-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND**  
AVOCATS

30, rue St-Jacques, MONTREAL  
Tel. Bell Main 2154-2155

**L. FABRE SURVEYER, C. R.**  
AVOCAT et PROCUREUR

Edifice Dominion Express Montréal  
Correspondants à New York:

MM. DALY, HOYT & MASON,  
AVOCATS, 15, rue William

## INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8210

**DE GASPE BEAUBIEN**

B. S. McGill

M. Ass. C. S. C. E. - M. Ass. A. I. E. E.

## INGENIEUR CONSEIL

Estimés, Plans et Devis.

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tel. Bell Main 874.

**A. & E. LOIGNON**

INGENIEURS  
CIVILS . . . .

17, Cote de la PLACE D'ARMES

MONTREAL

PAUL E. MERCIER, B.A. Sc.-I.C.  
Prof. à l'École Polytechnique,  
Membre de la Société des I.C. Canadiens  
Membre de la Société des I.C. de France,  
Membre de la Corp. Arp. de Québec.

S. A. BAULNE, B.A. Sc.-I.C.  
Prof. à l'École Polytechnique,  
Membre de la Société des I.C. Canadiens

**BAULNE & MERCIER**

INGENIEURS CONSEILS & GEOMETRES

Montréal

503, POWER BLD'G,

TELEPHONE MAIN 4343.

Ponts, Routes et Chemins de Fer.  
Catastre, Bornage.  
Pavages, Aqueducs, Egouts.  
Constructions Métalliques et Béton Armé.  
Construction et Installation d'usines.  
Installation de Poggvoirs d'Eau etc.  
Municipalisation, Systeme d'Eclairage.

Arpentages  
Plans  
Devis  
Estimés  
Surveillance  
Expertise  
Rapports

## NOTAIRES

Tel. Bell 1859

LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER

**Belanger & Belanger**

NOTAIRES, COMPTABLES  
ET COMMISSAIRES

03, rue St-Jacques MONTREAL

Tel. Bell Main 683.

Résidence: 957 St-Denis  
Tel. St-Louis 962

**ROSAIRE DUPIUS, L.L.**  
NOTAIRE

Edifice Trust &amp; Loan

30, rue St-Jacques, MONTREAL.

Tel. Bell Main 2785. Résidence: 495 Duluth Est  
Tel. St-Louis 3585

**LUCIEN GIROUX**

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL  
Edifice F.-X. ST-CHARLES Ltée

W. J. PROULX, L.L.B. JOS. PROULX, L.L.L.  
Bureau du soir: Bureau du soir:  
1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent  
Tel. St-Louis 1790 Tel. St-Louis 1790

**PROULX & PROULX**  
NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2959

Georges Mayrand Bell Telephone Main 4306-4307  
Maurice Loranger, L.L.L.  
Arthur Ecrement, B.A.L.L.L.  
B. Melançon, L.L.L.

**Mayrand, Loranger, Ecrement & Melançon**  
NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 rue St Jacques MONTREAL

**PATENTES**  
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide  
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par  
**MARION & MARION**

15, rue Université [angle rue Ste Catherine]  
Phone: up 6474 Montréal

Ubaide Garand Tancrède D. Terroux

**GARAND, TERROUX & CIE**  
Banquiers & Courtiers

18, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL  
Près de la Place d'Armes

Tel. Bell Main 6629.

**J. B. D. Legaré**

Courtier en Immeubles

11, rue St-Jacques, MONTREAL

**Surveyer & Frigon**

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations  
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 Côte Beaver Hall

Telephone Uptown 3808

MONTREAL.

Je ne saurais, messieurs, prolonger cette nomenclature; je voulais seulement vous faire voir de quel crédit jouit notre pays en Europe.

Il est établi par la statistique qu'en 1912 le Canada a placé sur le marché \$261,917,000 d'obligations, dont \$35,639,000 pour les gouvernements, \$45,792,000 pour les municipalités, \$69,639,000 pour les chemins de fer, et \$110,846,000 pour des industries ou entreprises diverses; on prétend que la Grande-Bretagne a pris 77.53 p. c. de ces obligations, le Canada 18.84 p. c. et les États-Unis 8.64 p. c.

La révision de la loi des banques a été annoncée par l'hon. ministre des finances du Canada. Ce n'est pas mon intention d'étudier ici l'économie des amendements proposés; je veux seulement consigner le fait dans le rapport annuel. Je veux croire que le gouvernement n'a été inspiré dans l'occasion que par le désir d'augmenter d'une part de plus en plus le crédit du Canada, et d'autre part la confiance des déposants; tout en facilitant aux banques les méthodes d'affaires.

#### 6.—Le commerce du Canada.

En 1912 le Canada a établi un véritable record dans le domaine commercial. Ainsi, durant les douze mois de 1912, le grand total de notre commerce s'est élevé à \$1,005,700,000, soit \$654,000,000 pour nos importations et \$352,000,000 pour nos exportations. L'augmentation du chiffre total sur 1911 est de \$189,000,000, soit \$140,000,000 pour nos importations et \$49,000,000 pour nos exportations. En d'autres mots, l'augmentation sur 1911 est de 23 pour cent. Le seul pays qui rivalise avec le Canada quant aux progrès faits est la République Argentine. Le Canada occupe maintenant la dixième place parmi les pays du monde entier sur le tableau du commerce intérieur et extérieur.

On s'est inquiété de l'écart qui existe entre nos importations et nos exportations; et ces inquiétudes sont justifiées; il va falloir que le Canada augmente son chiffre d'exportation. Nous avons importé trop de choses que notre industrie aurait dû produire; et trop de choses dont on aurait pu se passer.

A ceux qui s'inquiètent de la balance du commerce du Canada, on répond que le flot d'immigration est tellement grand que l'industrie n'a pas pu suffire, et que la consommation et la demande ont été supérieures à la production. Mais il faut en prendre son parti, cette différence entre nos importations et nos exportations ne sera pas aplanie de sitôt; elle ne le sera pas avant que nos industries manufacturières se soient développées au point que le marché domestique puisse s'approvisionner assez bien à même la contrée.

Il ureusement que nous réussissons à combler l'écart de notre balance du commerce par des emprunts à l'étranger et par l'argent apporté par l'immigrant.

Mais, comme nous le font remarquer nos chefs d'institutions financières, il ne faut pas oublier qu'en empruntant ainsi, c'est l'acquéreur de nos valeurs qui a le pouvoir de déterminer notre expansion.

Il y aurait beaucoup d'autres considérations à faire sur ce sujet, mais je ne veux pas prolonger cette rehue.

Les faillites ont été plus nombreuses, en Canada, pendant l'année 1912 que pendant l'année précédente, mais le total des pertes n'a pas été aussi élevé. Le nombre des

insolvables a été de 1,357, alors qu'il n'avait été que de 1,332, l'an dernier. Par contre, le total du passif n'a été que de \$12,316,930, alors que le passif total avait été, en 1911, de \$13,491,196, en 1910, de \$14,514,750, et en 1909, de \$12,982,800. Il faut remonter jusqu'en 1900 pour trouver un passif total moins élevé que l'an dernier. Il avait été de \$9,000,000 seulement.

Le nombre des faillites a légèrement diminué chez les marchands et a un peu augmenté chez les manufacturiers.

La classification des faillites par provinces indique que les provinces de l'ouest, où un développement rapide entraîne l'ouverture de beaucoup de maisons de commerce nouvelles, détiennent le record de l'augmentation des faillites. D'autres provinces sont stationnaires. La province de Québec peut se vanter d'être celle où les faillites ont subi la plus grande diminution. Mais même dans l'ouest, les faillites ne sont pas plus nombreuses qu'elles peuvent l'être dans un jeune pays qui traverse une période de croissance rapide.

Le total des faillites, dans la province de Québec, n'a été que de 511, alors qu'il s'était élevé à 601, l'année précédente.

Ces 51 faillites représentent un passif total de \$6,119,183, alors que les 601 faillites de 1911 représentaient un passif de \$7,330,542.

#### 7.—La situation au Québec.

Un facteur important de la prospérité du Canada en 1912, a été l'ouvrier. C'est avec plaisir que nous constatons que durant l'année qui vient de s'écouler nous avons eu moins de grèves, que l'entente entre le Capital et le Travail a été plus harmonieuse, pour le plus grand bien être du pays.

En général, les salaires ont été bons; il n'y a qu'une chose à regretter c'est la rareté de la main-d'œuvre. Le développement prodigieux du pays a besoin de plus de bras, et il faudra encore compter sur l'immigration pour suppléer à cette rareté.

### II.—LA SITUATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Il n'est pas sans intérêt de s'arrêter un peu sur la situation qu'occupe au début de cette année la province de Québec dans le domaine économique. Il ne semble que cette revue de l'année serait incomplète sans cela.

De l'aveu de tous, notre province a été une des plus prospères du pays.

Les journaux ont rapporté que Sir Edmund Walker, président de la Banque Canadienne du Commerce, a fait de la situation économique de notre province le tableau qui suit:

"La Province de Québec, comme toutes les autres divisions du pays, a eu sa part de la prospérité générale qui a caractérisé l'année qui vient de s'écouler. Malgré l'incertitude ressentie au début de l'année le rendement agricole a été en définitive plus considérable qu'on ne s'y attendait et les prix élevés obtenus pour toutes sortes de produits de la ferme ont fait plus que compenser pour la diminution du volume global de la production. La température peu élevée du printemps a retardé les travaux d'ensemencement et pendant la plupart du temps, l'ar-

les autres saisons, les conditions climatiques ont été défavorables. Les récoltes se sont faites dans des conditions très difficiles. Le rendement des grains a été en dessous de la moyenne tandis que la qualité laissait aussi à désirer. L'avoine manquait de pesanteur et en maints endroits il a fallu la récolter avant sa maturité et la faire servir au fourrage. Les légumes et les produits maraichers ont eu un excellent marché à des prix de hausse. La récolte du foin a été affectée par l'humidité, mais dans l'ensemble, le rendement est satisfaisant. La récolte abondante de l'année précédente avait permis aux cultivateurs d'hiverner de plus grands troupeaux d'animaux et les pâturages ont été excellents. Le développement de notre industrie laitière, l'an dernier, a été plus encourageant avec une sensible augmentation dans la production et de hauts prix pour le beurre et le fromage. Les fabriques rapportent qu'elles ont reçu de plus grandes quantités de lait d'une qualité supérieure. Fait intéressant à noter, les cultivateurs des Cantons de l'Est ont trouvé un marché facile pour leur crème de l'autre côté de la frontière et ce à des prix plus rémunérateurs qu'ils auraient obtenus pour la fabrication.

"La fabrication du sucre d'érable a été peu considérable cette année, mais la qualité en a été excellente et le prix très élevé. Il est regrettable que cette importante industrie, particulièrement à la province, ne soit pas l'objet d'une plus grande attention. Il serait bon aussi de protéger le produit pur en prohibant la vente de tout produit falsifié.

"L'hiver dernier a été favorable aux opérations de la coupe du bois qui a été considérable. La demande pour le bois de construction a été soutenue pendant toute la période sous revue. Il en est de même du bois à pulpe tant au Canada qu'aux États-Unis. La situation dans l'industrie de l'amiante s'est améliorée quelque peu et la demande a été meilleure que par le passé."

En l'an 1912 le gouvernement Gouin a vu son mandat renouvelé par le peuple; et c'est le voeu de tous qu'il continue à poursuivre dans notre province la politique de progrès qu'il a toujours suivie. C'est avec plaisir que les hommes d'affaires constatent que le gouvernement s'intéresse de plus en plus à la cause de l'instruction, dont il a porté le crédit à plus d'un million.

C'est avec non moins de plaisir que nous voyons le gouvernement pousser avec vigueur sa politique des bons chemins. La loi a été amendée cette année de façon à faciliter pour les municipalités les emprunts à constater que le gouvernement garantit, pour le macadamisage de leurs routes, et de façon aussi à donner une plus large initiative au gouvernement quoique les municipalités restent maîtresses incontestées de leurs finances.

Il faut aussi féliciter le gouvernement de l'initiative qu'il a prise de créer un service de protection contre le feu dans les campagnes.

Je ne saurais passer sous silence certains amendements aux lois commerciales; quelques-uns ont été adoptés et d'autres rejetés pour le plus grand bien du commerce.

Quelques autres que notre Chambre avait cru devoir suggérer n'ont pas encore été agréés; ce sera pour plus tard.

L'abolition des frais légaux et autres dans les actions personnelles d'un montant moindre que \$25.00 aura un bon effet; ce sera celui de diminuer les saisies de sa-

laire pour les petites dettes contractées par les ouvriers; c'est un ennui de moins pour le patron comme pour l'ouvrier. La Chambre aurait désiré que la Loi Lacombe fut amendée, mais la chose n'a pu encore être faite.

L'amendement à la loi des actions "qui tam" a été aussi bien accueilli; des compagnies, les grandes maisons commerciales, et même le petit commerce a fini d'être le jouet d'exploiteurs odieux. Aujourd'hui l'oubli de l'enregistrement d'une raison sociale est puni selon que le juge le veut; ainsi les coquins sont joués.

A la dernière session on a tenté d'amender la loi touchant l'élection de domicile en matière civile; cet amendement aurait été des plus préjudiciables au commerce; la Chambre avec tous les autres corps commerciaux et industriels s'y est opposée vigoureusement, et elle a réussi à faire rejeter ce projet d'amendement.

Le monde des affaires a espéré que le gouvernement réduirait la taxe sur les corporations commerciales; il y a longtemps qu'il fait des démarches dans ce sens; mais ses démarches sont restées vaines. Toutefois nous avons lieu de compter maintenant que Sir Lomer Gouin fera justice au commerce, si nous en croyons certaines déclarations faites dans ce sens.

### III.—MONTREAL EN 1912.

Je ne saurais mieux terminer cette revue qu'en parlant de Montréal, et de sa situation économique.

Montréal est de plus en plus la Métropole du Canada par sa position financière, commerciale et industrielle.

Montréal est de plus en plus le grand centre de production et de distribution du Canada.

Montréal voit grandir de plus en plus ses industries, qui produisent chaque année pour \$500,000,000.

Montréal voit le chiffre de son commerce grossir à des proportions étonnantes.

Montréal est doté du plus beau port qui se puisse voir au Canada, et l'un des mieux outillés, qui se puisse voir sur le continent américain.

Montréal a vu aussi sa richesse financière atteindre un chiffre presque fabuleux, qui dépasse le milliard; en effet les compensations des banques de Montréal se sont élevées en 1912 à \$2,847,470,000; soit \$476,000,000 de plus qu'en 1911.

Montréal est donc plus que jamais le coeur de notre pays, comme Ottawa, siège du parlement, en est le cerveau.

Je n'ai pas l'intention de vous faire une étude sur l'économie du corps humain, mais usant de comparaison, puis-je vous rappeler que le coeur est le centre de la vie de l'homme; que c'est le coeur qui envoie dans tout notre corps le sang dont il est nourri. Et le sang, c'est l'agent indispensable de l'activité vitale. Privé de sang, non seulement pourrions-nous ne plus exécuter aucune fonction, mais nous ne tarderions pas à mourir.

Au Canada, Montréal remplit les mêmes fonctions que le coeur dans l'organisme humain; c'est de Montréal qu'est partie la vie économique actuellement si intense chez nous; le sang que ce grand coeur envoie par tout l'organisme économique canadien, c'est l'argent, — c'est le capital. De même que le sang répand la chaleur et l'entretient dans tout notre corps; ainsi l'argent, le capital Montréalais répand-il dans tout le pays la prospé-

rité et la vitalité aux entreprises de toutes sortes qui font l'orgueil du pays. Dites-moi, Messieurs, est-il un coin de notre immense contrée, si éloigné soit-il, qui ne reçoive un peu de ce sang qui vivifie; nommez-moi toutes les grandes industries du Canada, et je vous nommerai des Montréalais au nombre de leurs directeurs ou de leurs actionnaires. N'y a-t-il pas jusqu'à Toronto, la Ville-Reine qui, elle aussi, s'alimente de ce sang si riche qu'est le capital montréalais.

Au point de vue immobilier Montréal n'a pas été moins progressif.

L'activité dans le monde de l'immeuble a été soutenue pendant toute l'année, le chiffre des transactions et la valeur collective dépassant tous les records antérieurs. L'augmentation de \$120,000,000 dans l'évaluation des immeubles imposables, venant à la suite d'une augmentation substantielle en 1911, est un indice de la plus value rapide que prennent les propriétés en cette ville. Il s'est pratiqué encore beaucoup de spéculation, notamment sur les terrains de la banlieue de Montréal. L'industrie de la construction a battu son plein, les permis de construire accordés portent sur une valeur totale de \$19,642,000 contre \$14,580,000 en 1911. Ces chiffres ne comprennent pas les permis émis par les municipalités indépendantes avoisinant Montréal.

Du côté de l'industrie manufacturière, l'année a été des plus fructueuses, toutes les fabriques, surtout les établissements textiles, ayant peine à suffire à l'exécution des commandes en mains.

Quant au point de vue du commerce les conditions de 1912 sont favorables à tous les commerçants qui ont pu s'approprier dans l'activité de toutes les lignes une part avantageuse et profitable. Dans toutes les branches: épicerie, quincaillerie, chaussures, nouveautés, etc., on a pu constater un commerce intense en dépit de la plainte générale de l'augmentation du coût de la vie.

#### IV.—LE PORT DE MONTREAL A LA FIN DE 1912.

L'année 1912 a vu se produire un changement très important dans le port de Montréal; je veux parler du renouvellement de la commission du port. Je n'insisterai pas sur cet événement; d'autres l'ont commenté avant moi; mais je veux seulement exprimer en passant toute l'admiration des hommes d'affaires pour l'oeuvre gigantesque accomplie par MM. Stephens, Geoffrion et Balantyne, au cours des six années qu'ils ont dirigé les affaires du port de Montréal. Je veux également saluer en passant l'avènement de MM. Ross, Labelle et Robertson à la direction des affaires du port. Tous ont confiance en l'énergie, et en l'esprit d'initiative de ces hommes qui jouissent du plus grand prestige dans le monde des affaires.

Au cours de l'année qui vient de finir le port a vu son outillage et ses facilités augmenter de plus en plus.

Ainsi les commissaires ont d'abord obtenu du parlement un acte les autorisant à poursuivre l'extension du port.

Un quai nouveau, joignant le quai Racine a été complété, dans l'intérêt du trafic local.

La construction d'un chemin de fer par la Commission le long de la rivière depuis Molson's Creek au quai Racine a été terminée.

Un quai a été construit à l'île Sainte-Hélène.

A Hochelaga on a aussi terminé la construction de plusieurs usines, et boutiques.

Sur la jetée Tarte on a terminé les deux remises permanentes d'entrepôts, et on a commencé la construction de deux autres.

On a amélioré et augmenté les moyens de maintenance dans le port.

On a complété et inauguré l'Élévateur No 2, commencé en 1910.

Un nouveau hangar, No 16 a été terminé et ouvert au quai Victoria.

Enfin les Commissaires du port ont couronné leur oeuvre en dotant Montréal de la cale-sèche "Duc de Comnaught."

En 1912 le port de Montréal a été plus prospère que jamais, et son trafic tant des voyageurs que des marchandises à augmenter, au point d'établir un véritable record. De plus on a vu notre port visité par de navire beaucoup plus gros et d'un plus fort tonnage. Et il n'y a pas seulement que les navires à passagers qui sont d'un plus fort tonnage, mais aussi les navires à marchandises. Durant toute la saison les dragues ont travaillé sans arrêt au creusement et à l'élargissement des chenaux.

La saison de navigation de 1912 aura été sans égale. Au cours des sept mois qu'elle a duré les droits perçus en douane ont atteint \$15,508,124.53, soit \$4,333,124 de plus qu'en 1911.

Plus de 800 océaniques, et de 13,000 navires et bateaux de navigation intérieure ont visité notre port au cours de la saison.

Le tonnage total de toute cette flotte est évaluée à 7,000,000 de tonnes.

Les revenus du port montrent une augmentation de \$30,773.18 sur 1911; en 1912 ils ont atteint \$461,309.43, et en 1911, \$430,623.24.

Le commerce d'exportation des pommes du port de Montréal en 1912 est en augmentation, sur les deux années précédentes, le total des expéditions accusant un excédant de 60,378 barils et de 22,554 boîtes sur 1911. Bien que les exportations de beurre en 1911 aient accusé une augmentation phénoménale, cette année la diminution est énorme, les expéditions en Angleterre ayant cessé tout à fait. En raison d'une plus forte consommation locale les exportations de fromage accusent également une diminution de 7,645 boîtes, le total des expéditions étant de 1,723,021 boîtes contre 1,810,666 en 1911. Le total des exportations de céréales a été de 38,918,264 boisseaux, soit une augmentation de 9,025,080 boisseaux sur l'année précédente et de plus de 12,000,000 sur 1910.

Je crois en avoir assez dit pour démontrer l'essor prodigieux que notre port prend chaque année, à la grande satisfaction de tous.

#### *Le chenal maritime et les tarifs d'assurance.*

Au cours d'un rapport que je faisais au conseil sur l'inspection du chenal maritime le 3 octobre dernier, j'exprimais alors le désir que le gouvernement prenne des moyens de faire diminuer les tarifs d'assurance; me permettriez-vous en cette occasion de réitérer ce voeu, pour le plus grand bien du commerce.

## LES FACTEURS QUI POURRAIENT METTRE EN DANGER NOTRE PROSPERITE.

Si brillante qu'ait pu être l'année 1912 au point de vue économique, on ne saurait dire qu'il n'y ait pas eu de facteurs défavorables à la prospérité générale. Les facteurs, selon les hommes d'affaires, ont été : la rareté de l'argent, le feu, la dépopulation des campagnes, l'augmentation du coût de la vie, et la spéculation sur les terrains dans les villes et dans leurs banlieues.

*La rareté de l'argent.* — A la fin de 1912 cette rareté est plus prononcée que d'habitude à cause du rendement extraordinairement considérable des céréales dans ce pays et fait que les travaux de la moisson ont été retardés et de l'activité exceptionnelle des affaires en général qui ont demandé une demande plus importante que d'habitude. Les événements faisaient prévoir ce resserrement de l'argent depuis des mois. Il y a un autre facteur qu'il faut prendre en considération, c'est la guerre des Balkans qui cause les craintes de nouvelles complications.

Bien que dans les banques canadiennes on puisse être d'avis que le rétablissement de la paix est assuré et qu'on se rattache à ce que les présentes difficultés soient réglées d'une manière raisonnable et satisfaisante pour toutes les nations intéressées, on ne peut pas ignorer d'ailleurs que dans la situation actuelle il y a encore des éléments de danger. Ces établissements financiers doivent se servir de leurs fonds en tenant compte de cette éventualité.

*Les pertes par le feu.* — L'année 1912 a été très désastreuse au point de vue des pertes par le feu, puisqu'on les évalue à \$22,088,712 ; c'est plus que l'année dernière. Il va donc falloir prendre des moyens énergiques pour mettre fin à un tel état de choses. On se plaint que le crime d'incendie et la spéculation sur les assurances sont trop répandus au Canada ; les autorités devraient sévir, et les compagnies d'assurance, devraient être plus prudentes, et plus sévères en accordant les polices, qui sont souvent trop élevées.

*La dépopulation des campagnes* est un sujet qui doit causer des inquiétudes aux chefs des gouvernements. Le Canada étant avant tout un pays agricole, la question est d'autant plus grave. Notre province a eu moins à souffrir sur ce point que l'Ontario, mais il faut que de plus en plus on revienne à la terre. La richesse du Canada est surtout dans son sol, il ne faut pas le laisser inexploité.

De plus la dépopulation de nos campagnes aura pour conséquences de faire augmenter de plus en plus le coût de la vie.

*La spéculation effrénée sur les terrains dans les villes et les banlieues.* — L'année 1912 aura établi un véritable record dans le domaine de la spéculation immobilière. A la campagne le prix des terrains est encore modique, mais les hommes d'affaires sont unanimes à reconnaître qu'il y a eu de l'exagération dans la spéculation sur les lots dans les banlieues des villes. Le marché immobilier dans les villes a été plus actif que jamais, cela s'explique : la population augmente considérablement, et

la concurrence pour obtenir des propriétés de choix pour les fins commerciales a été intense. Mais il n'y a pas lieu de spéculer autant sur les lots dans les banlieues, j'entends dans les quartiers en dehors de Montréal, sur les confins de l'île, ou la population ne se portera pas encore avant plusieurs années. Le nombre de ceux qui ont été victimes de la spéculation effrénée sur les terrains trop éloignés du centre de Montréal est déjà considérable. Il vaut mieux être très prudent.

*L'augmentation du coût de la vie* a été en 1912 un sujet de plainte générale. Je n'ai pas la prétention de donner ici en quelques lignes, les causes de l'augmentation du coût de la vie, elles sont trop nombreuses. Quand nous parlons du coût de la vie on semble oublier parfois que la vie que l'on mène de nos jours n'est plus la vie simple et commune d'autrefois ; et l'augmentation du coût est relatif. On veut avoir aujourd'hui plus de confort qu'autrefois, or il faut payer pour ; on veut faire du luxe, il faut y aller de ses deniers.

Dans les villes notamment la vie est très chère et parmi les choses essentielles, il y a le loyer ; oui, le loyer a haussé considérablement depuis trois ans. Il ne pourrait en être autrement devant la demande d'une immigration de plus en plus considérable, et aussi devant les conditions de la main-d'œuvre. De nos jours les ouvriers veulent être payés, travailler de moins longues heures, et parfois mettre moins d'énergie à l'ouvrage, or il faut bien que le patron se rembourse, et en définitive c'est la collectivité qui paie l'augmentation.

De plus on constate que par la spéculation sur les terres à proximité des grandes villes, que le coût de la vie a augmenté. Ainsi on a converti en lots de ville d'immenses terres qui autrefois étaient en cultures, et qui contribuaient considérablement à l'approvisionnement des grands centres. La production agricole est insuffisante pour la demande toujours plus grande.

Il y a aussi trop d'extravagance, trop de gaspillage tant chez les classes opulentes et aisées, que chez la classe petite moyenne et chez les ouvriers. Il ne peut se faire autrement que le coût de la vie augmente. On se crée trop de besoins nouveaux ; il faut les payer. Les remèdes à l'augmentation du coût de la vie sont les suivants si l'on en croit les économistes et les sociologues :

Induire le peuple à travailler plus à la production de la matière première ;

Introduire la culture intensive scientifique de façon à faire produire le double par acre ;

Reviser le tarif de façon à diminuer les impôts sur les substances et les articles nécessaires à la vie ;

Empêcher autant que possible les organisations commerciales ou industrielles à élever les prix arbitrairement, fixant même au besoin une limite pour l'augmentation ;

Simplifier autant que possible les méthodes de production pour pouvoir vendre à meilleur marché au consommateur.

Faire de plus en plus l'éducation du peuple, afin de lui apprendre la vie simple, la prévoyance, et le mettre en garde contre l'extravagance et le gaspillage.

J'ai fini la revue de la situation économique ; il ne nous reste plus qu'à nous enfermer dans le cadre de notre chambre et de dire un peu ce qu'elle fut au cours de l'année de mon terme d'office.

La Chambre de Commerce de Montréal est devenue une institution indispensable et le travail qu'elle fait est bienfaisant. Les gouvernements et nos concitoyens nous en savent gré puisqu'ils s'intéressent de plus en plus aux oeuvres de notre institution ; qu'ils accueillent de mieux en mieux les suggestions de nos comités. C'est une considération dont nous tous sommes flattés, en même temps que c'est un précieux encouragement.

Dérogeant à la coutume, je n'entreprendrai pas de faire l'analyse des questions diverses qui ont été étudiées et résolues, ou des problèmes qui ont été posés, et des événements qui se sont passés, je laisserai cette tâche à notre dévoué secrétaire et à MM. les présidents d' comités, qui dans des rapports élaborés vous feront un résumé des travaux de la chambre.

Grâce à la bienveillance et à la compétence de ceux qui composent ses divers comités, notre chambre a pu faire beaucoup de bon travail, et c'est mon devoir de les remercier en votre nom et au mien.

Je remercie avec non moins de plaisir le personnel du secrétariat de la Chambre qui n'a rien épargné de son temps et de son énergie pour faire face à la tâche toujours de plus en plus considérable dévolue à notre institution.

Je dois aussi au nom de notre chambre des remerciements aux représentants des divers journaux ; je les félicite de leur assiduité à nos réunions, de leur dévouement à notre institution, et du zèle qu'ils ont toujours déployé à donner le plus de publicité possible à nos délibérations.

A mes collègues du conseil, et de l'exécutif, je tiens à dire que je garderai toujours un excellent souvenir du dévouement et de la considération qu'ils n'ont cessé de me témoigner au cours de mon terme d'office.

Avant de finir il me reste plus qu'un devoir à remplir et un bien pénible, celui de faire le relevé des morts nombreux que nous avons eues à enregistrer l'année dernière. L'année 1912 a été vraiment une année de deuil pour nous ; la Chambre a fait de lourdes pertes dans les personnes de feu l'hon. Alp. Desjardins, un de ses anciens présidents, et de MM. l'hon. J. D. Rolland et Guillaume Boivin, deux de ses ex-vice-présidents, comme dans la personne des Messieurs qui nous ont été enlevés, et qui se sont toujours intéressés à notre oeuvre et à l'avancement du commerce de Montréal et de tout le pays. De tous nous garderons toujours un pieux et affectueux souvenir.

A mon successeur, et à tous ses collègues, j'offre mes meilleurs souhaits de succès pour l'année 1913, et je vous remets, messieurs, le mandat que vous m'aviez confié, en vous réitérant mes remerciements.

Signé : ARMAND CHAPUT.

Président.

## Les Travaux de la Chambre en 1912-1913

### Rapport M. W. U. BOIVIN, secrétaire de la Chambre

M. le président,

Messieurs,

Reprenant une ancienne coutume de notre chambre, j'ai voulu inaugurer cette année une nouvelle série de rapports annuels du secrétaire, dont celui de 1912 est le premier.

Ce rapport constituera comme un bilan des travaux accomplis au cours du terme d'office qui prend fin avec l'élection annuelle de 1913. — Cet état comporte un résumé des travaux de la chambre, ainsi qu'un compte-rendu des diverses opérations décidées et exécutées par le bureau exécutif. — Je rappellerai de même les circonstances où la chambre a dû être représentée officiellement à la suite des invitations qu'elle a reçues, les causeries et conférences données, les banquets organisés, etc.

C'est avec un grand plaisir et une satisfaction encore plus grande que vous constaterez que l'année 1912 a été des plus actives à la Chambre de Commerce. Grâce au zèle et au dévouement déployés par notre estimé président, M. Chaput, l'assistance aux réunions a été nombreuse et les questions et les projets étudiés, résolus ou réalisés, sont aussi variés que nombreux.

M. Chaput a sûrement donné beaucoup de son temps à l'oeuvre qu'il avait mission de poursuivre, et tous seront unanimes à proclamer que son passage à la présidence a été bienfaisant.

MM. les conseillers ont porté un réel intérêt à notre Chambre si nous en jugeons par la plus grande assiduité qu'ils ont manifestée ; de même ils ont travaillé avec désintéressement à l'étude et à la solution des différentes matières qui leur ont été soumises. Au cours de l'année 1912 les conseillers ont été convoqués à trente-trois (33) assemblées et l'assistance moyenne a été de 18 à 22.

#### Les Comités de la Chambre.

Les divers comités de la Chambre ont aussi fait leur large part du travail ; ce sont eux qui, une fois la besogne taillée par le conseil, ont en somme donné plus de temps à l'étude des divers problèmes posés, et ce sont eux qui en préparaient la solution par leur rapport qui offre toutes les garanties de discussion, de contrôle, de modération et d'impartialité.

Tous les comités ne se sont pas réunis au cours de l'année ; la besogne a surtout été distribuée entre les comités des finances, de législation, des transports, des affaires municipales, des mines bois et forêts, des épiceries et des vins et liqueurs. De plus le conseil a dû nommer quelques comités spéciaux pour l'expédition de certaines matières, qui demandaient un travail plus considérable, et de plus longue haleine. Tous ces comités et sous-comités ont tenu quarante séances ; c'est vous dire que les messieurs qui les composent ont souvent payé de leur personne pour le succès de nos travaux.

### *Le personnel du secrétariat.*

Un travail plus efficace et bienfaisant a été le travail de notre secrétaire adjoint et de sa dévouée collaboratrice, en son absence, sans que nous nous en doutions, accomplissant le même travail durant une tâche considérable. Pour nous donner une idée de la somme d'ouvrage que nous a faite l'administration de notre Chambre, je vous donne, par exemple, qu'au cours de l'exercice 1912-13, 13,857 lettres ont été expédiées et que 2,500 ont été reçues. Nombre de ces lettres comportaient des demandes de renseignements divers sur le commerce et l'industrie du Canada et à Montréal spécialement. En outre de cette correspondance, il a fallu voir chaque mois à la préparation, à la composition et à l'expédition du "Bulletin" ; il faut vérifier chaque mois les adresses et les frais de poste ; ceci signifie que 12,000 numéros de notre journal ont été ainsi revus et vérifiés au cours de l'année. Au travail du secrétariat que notre personnel fait à deux, il faut ajouter le travail du trésorier : c'est-à-dire le travail de tenue de livres, de perception des comptes et des loyers, des affaires de banques, et tout cela sans tenir compte de nombre d'autres occupations et préoccupations imprévues.

C'est donc vous dire que notre institution prend chaque année une importance de plus en plus grande et que le temps était venu d'avoir un secrétariat un adjoint exclusivement dévoué au travail de notre Chambre.

### *Les locaux de la Chambre.*

Comme vous le verrez dans le rapport de la commission des finances, il a été décidé de faire d'importantes améliorations aux locaux de notre Chambre pendant les vacances d'été. Notre salle des délibérations, notre salle de lecture et celle des comités, ainsi que toutes les autres pièces qui y donnent accès, ont été remises à neuf et le mobilier renouvelé. Tout cela pour donner plus d'attrait à nos réunions et pour amener les membres à plus fréquenter nos salles.

### *Le recrutement.*

Le recrutement a été meilleur en 1912-13 ; il est entré une quarantaine de membres dans notre association, mais ce n'est qu'un faible contingent en comparaison du nombre que nous nous efforcerons de recruter dans l'avenir. Nos hommes d'affaires vont s'intéresser de plus en plus à nos travaux et avec l'impulsion que nous voulons donner à notre institution, nous espérons pouvoir réunir avant longtemps dans son sein tout ce que notre ville compte d'hommes d'affaires influents et dévoués à l'avenir et à la prospérité de notre ville et de notre district.

### *Les morts de l'année.*

Comme l'a dit avec justesse M. le président, l'année 1912 a été une année de deuil pour la Chambre de Commerce. En effet la mort nous a pris quatorze membres, qui sont l'hon. Alphonse Desjardins, l'hon. J. D. Roland, Guillaume Boivin, Gilbert Martin, Eugène Guay, Chs. Strubbe, L. J. Ethier, C. E. Leclerc, S. Lachance, Geo. Baker, A. Porcheron, W. Lauriault, J. W. Hébert, W. J. Wilson.

### *Les conférences et causeries.*

Dans son discours-programme, M. Armand Chaput annonçait qu'il espérait inaugurer, au cours de son terme d'office, une série de quatre grandes conférences publiques, données par des hommes éminents de notre pays. M. Chaput a tenu en septembre dernier l'inauguration de ces conférences, et l'hon. M. G. E. Foster, ministre de commerce, a été le premier invité. Après avoir accepté notre invitation avec plaisir, M. Foster n'a pu encore venir nous voir, puisqu'il a été tout le temps employé par les travaux de sa charge et par les nombreux voyages qu'il a dû faire pour promouvoir sa politique économique. Toutefois, dans une lettre récente, il nous assurait qu'il n'oublierait pas notre invitation.

Cependant, au cours de l'année dernière, nous avons eu deux causeries données aux diners de la Chambre ; l'une a été faite par M. Adélar Fortier, sur les "Assurances", et l'autre par M. A. H. Hardy, sur les "Relations économiques franco-canadiennes". Ces messieurs ont su chaque fois intéresser grandement leurs auditeurs et ont donné lieu à des échanges de vues fort instructifs pour tous.

### *Banquet et diners.*

La Chambre a donné depuis un an un grand banquet et quatre diners. Le banquet est celui du 25 avril dernier, donné à l'hôtel Windsor, pour commémorer le 25ème anniversaire de la fondation de la Chambre. Ce fut une réunion des plus choisies où la qualité ne le cédait en rien à la quantité.

Deux diners-causeries furent aussi donnés ; l'un en janvier, à l'Arsenal du 65ème, et l'autre en juin, à l'hôtel Bureau, au Bout de l'Île. Ce furent encore deux très joyeuses réunions où il fut donné à ceux qui y assistèrent d'entendre les causeries de MM. Adélar Fortier et A. H. Hardy.

De plus la Chambre a organisé deux diners intimes, l'un offert à M. Chaput, à son départ pour l'Europe, et l'autre à M. le lieutenant-colonel Labelle, pour sa nomination comme commissaire du port ; ces deux réunions furent l'occasion, pour ceux qui y prirent part, de témoigner à MM. Chaput et Labelle toute la considération qu'ils ont pour eux. Ce furent encore deux fêtes bien réussies, qui ont servi à mieux faire connaître notre institution et qui ont fourni l'occasion aux membres et à leurs amis de fraterniser ensemble en des agapes joyeuses.

### *Les congrès de l'année.*

Au cours de l'année dernière, notre Chambre a été invitée à prendre part à trois congrès de Chambres de Commerce, je veux parler du 4ème congrès annuel des Chambres de Commerce de la province de Québec, tenu à Trois-Rivières en mai dernier, du 8ème congrès des Chambres de Commerce de l'Empire, tenu à Londres en juin, puis du 5ème congrès international des Chambres de Commerce à Boston. A chacune de ces réunions des grandes associations commerciales, notre Chambre a été représentée et à chacune d'elles ses délégués ont pris part aux délibérations.

MM. Chaput, A. Fortier, Georges Gonthier, J. O. Gaireau, Léon Gagné et Arthur Lemont, représentaient notre Chambre à Trois-Rivières, avec M. Isaïe Préfontaine président d'honneur de la Fédération ; à Londres, M. le notaire F. S. Mackay et M. Max. Daoust étaient les délégués de notre Chambre pour le 8ème congrès des Chambres de Commerce de l'Empire; enfin MM. C. H. Catelli, Joseph Fortier et Arthur Lemont, étaient délégués à Boston pour le 5ème congrès international des Chambres de Commerce.

En se faisant ainsi représenter chaque fois qu'elle le peut, notre Chambre ne fait que travailler à répandre son nom et son renom, et faire grandir son prestige.

#### *Invitations reçues.*

Comme toujours notre Chambre a reçu, au cours de l'année dernière, nombre d'invitations ; c'est d'abord Son Altesse Royale le Duc de Connaught, gouverneur du Canada, qui invitait son président à un dîner, en mars dernier ; puis l'Association des Hommes d'Affaires de la partie nord de Montréal faisait le même honneur à notre président ; plus tard vinrent encore des invitations de l'Association des Architectes, des Commissaires du Port, de l'Association des Marchands Détailliers, sections des nouveautés de la chaussure et de la quincaillerie, chaque fois notre Chambre a accepté ces invitations, y déléguant pour la représenter son président ou des vice-présidents.

#### *Visite de la délégation Hanotaux et de celle des Manufacturiers anglais.*

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, notre Chambre a eu l'honneur de participer aux réceptions faites, d'abord en mai, à la délégation française conduite par M. Gabriel Hanotaux, et en juin à la délégation des manufacturiers anglais. En chaque occasion les représentants de notre Chambre ont été nombreux et se sont fait un plaisir autant qu'un devoir de contribuer à créer chez ces visiteurs la plus agréable impression pour qu'ils rapportent dans leur pays le meilleur souvenir de leur séjour dans le nôtre.

#### *Visites et excursions.*

Nos membres qui n'aiment rien tant que de s'instruire ne manquent jamais les occasions qui leur sont offertes, aussi est-ce avec plaisir qu'ils sont allés assez nombreux visiter l'École des Hautes Etudes Commerciales, en avril dernier, et qu'ils ont aussi pris part à l'excursion organisée par le Board of Trade à Clarke City, en juin.

De même, ils se sont empressés de déléguer M. le président quand les invitations furent faites à la Chambre pour la visite du port, pour l'inauguration de l'élevateur No 2 et pour celle de la cale-sèche, comme pour l'inspection annuelle du chenal du Saint-Laurent.

#### *Le "Bulletin" de la Chambre.*

Le comité du "Bulletin" ayant renouvelé à la fin de 1911 l'affermage de l'organe officiel de la Chambre

pour trois ans à venir, il n'y a rien de nouveau à signaler à ce sujet ; comme je l'ai dit plus haut, l'expédition du "Bulletin" a été faite régulièrement sans qu'aucune plainte nous soit parvenue, des efforts ont été faits pour varier la matière et ces efforts, quoiqu'ils n'aient pas encore été couronnés d'un succès complet, vont être poursuivis jusqu'à ce que notre revue puisse soutenir la comparaison avec d'autres du même genre. Nous allons travailler de plus en plus à la faire paraître le 15 de chaque mois et à ne la composer que de sujets d'actualité. Les colonnes du "Bulletin" sont ouvertes à tous les membres et tous sont invités à y collaborer. Que ceux qui ne peuvent venir aux réunions s'en servent comme d'une tribune pour instruire et renseigner leurs confrères ; c'est le moyen le plus sûr pour établir entre chacun d'eux un lien qui les attache à notre association. Si seulement un membre de chaque groupe d'hommes d'affaires de notre Chambre voulait de temps à autre donner sa collaboration au "Bulletin", ce dernier deviendrait en peu de temps une revue hautement appréciée dans le monde économique.

\* \* \*

J'ai terminé, Messieurs, le rapport du secrétaire intérimaire dit ; je n'ai plus qu'à déposer un compte-rendu résumé des travaux de chacun des comités ou sous-comités, comptes-rendus signés par les présidents de chacun de ces comités et sous-comités.

#### *Réunions des comités en 1912-1913.*

Durant l'exercice qui vient de s'écouler les divers comités ont tenu les nombres suivants de réunions :

Comité de Législation . . . . .	9
Comité de Transport . . . . .	5
Comité des Affaires Municipales . . . . .	7
Comité des Finances . . . . .	14
Comité de l'Épicerie . . . . .	1
Comité des Vins et Liqueurs . . . . .	1
Comité des Mines, Bois et Forêts . . . . .	1
Comité de Réception . . . . .	5
Comité de la Mission en Europe . . . . .	2
Comité des Présidents . . . . .	2
Sous-comité de la Mission en Europe . . . . .	4
	41

Le tout respectueusement soumis,

W. U. BOIVIN, Secrétaire.

## Les diverses questions soumises à la Chambre et mises à l'étude.

Rapport des Présidents de Comités.

### COMITÉ DE LEGISLATION

Le comité de législation est celui des comités qui a la tâche la plus considérable à remplir; c'est à ses membres qu'il incombe de faire l'étude des questions touchant le commerce, l'industrie ou les douanes.

Jusqu'au mois de juin dernier le comité de Législation a eu pour président l'hon. Alphonse Desjardins, qu'une mort imprévue nous a enlevé. Le comité perdait en lui un de ses membres le plus dévoué. M. Desjardins jusqu'à la dernière minute a déployé à l'étude et à la solution des questions référées à son comité un zèle infatigable. Notre institution lui doit beaucoup de gratitude, aussi me suis-je fait un pieux devoir de le rappeler à votre souvenir.

En septembre dernier, j'étais appelé à remplacer l'hon. M. Desjardins; tout en ne me reconnaissant pas les capacités de cet homme distingué, j'ai cru devoir accepter le choix qu'on avait de moi, encouragé par la collaboration dont j'étais assuré de la part de mes collègues.

En septembre aussi le Conseil décida d'augmenter le nombre des membres du comité de législation, en leur adjoignant les anciens présidents et les officiers de la Chambre. —

Maintenant vous me permettrez bien de refaire un court résumé des questions mises à l'étude pour faire rapport à la Chambre par notre comité.

*Une marque de commerce pour tout l'empire.*—Une ligue fondée à Londres, dans le but de promouvoir le commerce dans l'empire anglais nous invita à nous prononcer en faveur de l'établissement d'une marque de commerce pour tout l'empire qu'on apposerait sur les produits manufacturés au Canada. Sur recommandation, le conseil de la chambre décida de ne pas prendre action sur ce sujet.

*Succursales de Douanes à Montréal.*—En vue de faciliter l'expédition des affaires à Montréal, le conseil de la chambre a aussi demandé sur la recommandation du comité de Législation d'établir des succursales de Douanes dans les diverses parties de la ville, notamment dans les succursales de l'hôtel des postes. — Le gouvernement fut saisi de notre proposition, et il a promis son attention à la question. En même temps la chambre demanda la nomination d'un plus grand nombre de fonctionnaires parlant le français et l'anglais.

*Emission de timbre poste en rouleaux.*—Invité à se prononcer sur l'avantage de l'émission par le gouvernement de timbre poste en rouleaux, notre comité a recommandé l'adoption d'une résolution favorable à ce projet. Le gouvernement a fait droit à la demande de la

Chambre; et a émis ces timbres en rouleaux, dont l'avantage sera d'assurer un contrôle de la dépense faite dans les grandes maisons de commerce.

*Pour les créanciers des successions insolubles.*—Le comité de législation a aussi prié le conseil d'inviter le gouvernement de la province—à amender la loi de façon à centraliser dans la "Gazette officielle" de Québec les appels des créanciers des successions insolubles, lorsqu'elles sont accordées ou soumises à une acceptation sous bénéfice d'inventaire.

*Amendements à la Loi Lacombe.*—Depuis longtemps, on constate des abus et des lacunes dans l'administration et l'exécution de la Loi Lacombe. La Chambre fut saisie d'une des propositions d'amendements consignés dans un mémoire qui fut soumis à l'étude de notre comité. Ce mémoire ayant rencontré l'approbation unanime de nos membres, un rapport fut fait au conseil recommandant au gouvernement de prendre ce mémoire en considération.

*Pour une loi de faillite.*—La question de doter le pays d'une loi de faillite uniforme ayant repris un regain d'actualité à la suite d'une proposition de la Canadian Credit Men Association, le conseil de la Chambre a adopté un rapport de notre comité demandant au gouvernement fédéral de faire droit au plus tôt aux demandes du commerce.

*L'internement des tuberculeux.*—Le conseil avait invité notre comité à étudier la proposition faite par la Charity Association de forcer les tuberculeux à se laisser internier dans des Sanatoriums. Votre comité a cru devoir recommander à la Chambre de ne pas favoriser cette proposition.

*L'instruction gratuite et obligatoire.*—La Ligue de l'enseignement gratuit et obligatoire demanda à notre Chambre de l'aider auprès du gouvernement provincial pour obtenir l'établissement de ce système d'enseignement; votre comité chargé de l'étude de cette question a fait rapport que tout en reconnaissant que le gouvernement doit faire tous ses efforts pour promouvoir l'instruction, la Chambre ne devait pas se prononcer sur ce sujet, qui n'est pas de son ressort.

*En faveur du commerce du vin.*—Le comité de législation avait été prié de donner son opinion sur l'opportunité d'amender la loi des licences de façon à créer une licence de gros spécial pour le vin et une licence spéciale pour les restaurants et maisons de pension autorisant la consommation du vin pendant le repas, afin d'encourager par ce moyen l'usage des boissons dites hygiéniques et d'enrayer l'abus des boissons alcooliques. Cette question méritait une étude plus approfondie et votre comité a recommandé à la Chambre de suspendre son action.

*Amendements aux lois d'immigration et de naturalisation.*—Une des plus importantes questions, dont on a saisi le comité de législation, est celle qui a trait à certains amendements proposés aux lois d'immigration et de naturalisation en vue de protéger le commerce contre les étrangers qui entrent chaque année au Canada, par

Commerce

C. G. GONTHIER, H. H. MIDGLEY,  
Expert Comptable & Auditeur Comptable Licencié

**Gonthier & Midgley**

Comptables et Auditeurs

103, rue ST-FRS-XAVIER

Telephones Adresse telegraphique  
Main 2701-2719 "GONTLEY"

J. Arth. LaRue Eugène Trudel

**LaRue & Trudel**

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

93 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell: 4590  
4521

**Alex Desmarteau**

Comptable auditeur

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES  
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est  
MONTREAL

**J. A. Labrecque**

Administrateur de Successions  
et de Propriétés.

ACHAT DE COMPTES ET BILLET  
CHAMBRE 623-624

EDIFICE "TRANSPORTATION"

Coin des rues St-Jacques et St-Frs. Xavier  
TEL. MAIN 279

Eugène Prévost Rodolphe Bédard

**Prévost & Bédard**

EXPERTS COMPTABLES,  
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Liverpool and London and Globe,

Tél. Main 106 112, rue St-Jacques, Montreal

Commerce

**JOS. BRUNET**

Manufacturier et Importateur de

**GRANIT A CONSTRUCTION,  
MONUMENTS, ETC.**

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1466 MONTREAL

**Joseph Fortier LIMITEE**

Fabricant - Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Tables de Comptabilité, formules en fonds et sur  
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tel. Bell Main 444 Tel. Bell, Main 445

Boite Postale 1365

Telephone Main 7073

**Theo. Lafleur**

LIVRES DE DROIT  
EDITEUR, IMPORTATEUR ET RELIEUR

Spécialité:  
RELIURE DES RAPPORTS JUDICIAIRES

50, RUE NOTRE-DAME Est  
MONTREAL, Canada.

P.-V. Rougier A. INCARD

**Rougier Freres**

(Sic Incorporée)

IMPORTATION DE

**PRODUITS FRANCAIS**

Maison d'Achat: 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est, Montreal

Commerce

Tel. Bell Main 4912

**P. A. GAGNON**

Comptable Licencié

Chambres 315, 316 et 316,  
Edifice Banque Québec.

II, PLACE D'ARMES  
MONTREAL.

Tel. Main 575 St-Louis 1029

Résid. 823 Ave. Delorimier

**A. N. T. CHAMBERLAND**  
COURTIER EN ASSURANCE

Représentant la Société d'assurance  
Vie Equitable de New-York au Canada

112 Rue St-Jacques

Edifice Liverpool, London and Globe

**H. Beauregard**

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 735

GRAINES DE CHOIX

Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs  
de toutes sortes. Arbres Fruiti-  
ers et d'Ornement. Outils et  
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

**DUPUY & FERGUSON**

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

**C. E. Racine & Cie**

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

"Edifice Board of trade" MONTREAL

Téléphones: (Uptown 4146) Etabli en 1882  
(Uptown 1044)

## ERNEST LEMIRE

Importateur et Marchand  
DE BOIS ET CHARBON  
EN GROS ET EN DETAIL

963, rue St-Jacques, MONTREAL

Succursales:

Coin St-Denis et Carmel

Téléphone St-Louis 2149

208, rue Guy

Livraison dans toutes les parties de la Ville  
sans charges additionnelles.



**BECS  
INTENSIFS  
VISSO**  
LES PLUS ECONOMIQUES  
A louer ou a vendre par  
**THE LYON GAS SAVING Limitée**  
Tel. Main 7902

## RAMSAY & KELLY

Materiaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravois, Couleurs  
à Mortier, etc.

Platre et Ciment à Mur "ALBA"

510-511 EDIFICE BANQUE QUEBEC  
MONTREAL.

Tel. Main 3525 - Tel. St-Louis 1501

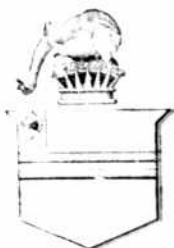
SUCCURSALE:

Coin Durocher et C. P. R. Track.

Lorsque vous irez à

## QUEBEC

Si vous tenez à être  
bien logé, essayez le



Le site est idéal: Nous avons des chambres magnifiquement meublées, pourvues de tout le confort que requiert un hôtel moderne—Eau chaude et eau froide, et téléphone Bell à longue distance dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur goût. Notre table est surtout à remarquer et nous avons des concerts donnés par un orchestre spécial tous les jeudis et dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler, mettez-nous à l'épreuve.

## ECOLES DU SOIR

Les écoles gratuites du soir, sous contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du premier octobre au premier mars chaque année.

On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul, l'Ecriture et la Comptabilité.

## MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J. Bergeron, 111, rue Montana.

## QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. Pablo Th. G. Bonfren, professeur de l'École Normale Laval.

## LE "PRET IMMOBILIER, Limitée"

244 RUE STE-CATHERINE EST

Phone Bell Est 5779

MONTREAL.

BUREAU DE DIRECTION:

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L.-E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal; M. le Dr J.-O. Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir, inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'équivalent que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

centaines de milliers. Par ces amendements, on veut qu'un étranger, en entrant au Canada donne un nom qui pourra toujours le faire retrouver et qu'il soit ainsi empêché de changer de nom aussi souvent qu'il veut tromper ses créanciers. Quant à la naturalisation, on demandait que le droit de citoyen ne soit accordé qu'après que des formalités plus sévères soient remplies entre autres, celle pour celui qui demande la naturalisation de produire sa carte d'identité qu'il aura reçue en venant au Canada, et de donner un certificat d'honorabilité par deux sujets britannique.

Pour le chemin de fer Central du Canada.—Conjointement avec le comité des transports, notre comité a étudié la demande de la compagnie de chemin de fer Central du Canada, faite au gouvernement, en vue d'obtenir un subside. Comme ce chemin de fer allait contribuer à promouvoir l'essor du commerce en ouvrant de nouveaux centres de consommation, votre comité, d'accord avec le comité des transports, a recommandé à la Chambre d'appuyer la demande du chemin de fer Central du Canada.

Contre le projet d'une voie élevée à Montréal.—Tra, vaillant encore de concert avec le comité des transports, le comité de législation a recommandé à la Chambre de s'opposer au projet du chemin de fer Canadien Nord d'ériger un chemin de fer élevé dans la partie ouest de la ville, à cause du préjudice que le commerce souffrira de ce fait. Cette recommandation fut aussi adressée au gouvernement et à la commission des chemins de fer, mais sans résultat, le Canadien-Nord a eu gain de cause.

Une cale-sèche à Québec.—Le conseil a référé au comité de législation et des transports une demande de la Shipping Federation, à l'effet de prier le gouvernement de ne pas construire une cale-sèche à Québec, dans l'estuaire de la rivière Saint-Charles; vos comités ont en réponse demandé à la Chambre d'approuver le projet d'une cale-sèche, tout en laissant à la sagesse du gouvernement

le choix du site le plus convenable pour les plus grands intérêts maritimes.

A propos du bill du Tramway.—Le conseil a référé au comité de législation conjointement avec le comité des affaires municipales un projet de loi soumis au parlement de Québec par la compagnie des tramways de Montréal. Il serait trop long d'analyser tout ce bill, et dans le temps c'était l'opinion de vos comités que le gouvernement ne devrait pas le prendre en considération, afin

de donner le temps aux citoyens de Montréal l'avantage de bien se rendre compte des privilèges que la compagnie demandait, encore. Cette recommandation de vos comités adoptées par le conseil, a été rejetée par le gouvernement.

*La séparation du commerce des liqueurs dans les épiceries.*—Depuis un certain temps on demande que le commerce des liqueurs soit séparé dans les épiceries; la Chambre fut un jour invitée à exprimer son opinion sur ce sujet et elle référé l'étude de cette question aux comités de Législation, des Epicerie, des vins et liqueurs. Ces comités après avoir délibéré ont préféré remettre l'étude de cette question à un comité spécial, tout en se déclarant pour le moment opposé à la séparation du commerce des liqueurs dans les épiceries, à cause des frais considérables qu'un tel changement occasionnerait.

*La révision des règlements de la Chambre.*—On a référé à notre comité la question de la révision des règlements de la Chambre; ce travail très étendu sera entrepris sous peu, et rapport sera fait au conseil plus tard.

*L'inspection du lait à Montréal.*—Notre comité a encore à l'étude un projet de substituer les inspecteurs provinciaux aux inspecteurs municipaux dans l'inspection du lait venant à Montréal. Cette question mérite beaucoup d'étude et nous rapportons progrès.

\* \* \*

Tel est le résumé des questions que le comité de législation a eu à étudier au cours de l'année dernière; il a été invité à étudier aussi conjointement avec les comités des Affaires municipales et des Transports d'autres sujets, mais on trouvera le rapport de ces délibérations au compte-rendu de MM. Préfontaine et Catelli.

Le tout respectueusement soumis,

W. U. Boivin,

N. PERODEAU,

Secrétaire.

Président.

#### COMITE DES TRANSPORTS

Les questions de transports, des postes ou autres de même nature n'ont pas cessé d'intéresser notre Chambre, et au cours de l'année qui vient de s'écouler, plusieurs fois le comité chargé de l'étude de ces problèmes a été invité à exprimer son opinion.

Conjointement avec le comité de Législation il a fait rapport sur une demande de subsides du chemin de fer Central du Canada, sur le projet du Canadien-Nord d'élever une voie élevée, et sur la construction d'une cale sèche à Québec. Le président du comité de Législation ayant donné déjà le compte-rendu des délibérations, nous passerons à d'autres sujets.

*Multiplication des moyens de transport à Montréal.*—Convoqué avec les comités de législation et des affaires municipales, le comité des Transport fut invité en février dernier à étudier certains amendements à la Charte de la ville de Montréal, comportant une demande par la ville d'être autorisée à défendre l'établissement

dans nos rues d'un service de véhicules mus à la vapeur, à l'électricité ou à la gazoline. Une telle demande fut jugée préjudiciable au commerce et le comité des Transports, conjointement avec celui de Législation et des Affaires municipales, recommanda au conseil de la Chambre de prier le gouvernement provincial de ne pas faire droit à la proposition de la ville. Il fut fait selon notre désir.

*La distribution des colis postaux soumis à l'impôt dans les succursales de l'hôtel des postes.*—Cette question a fait le sujet d'un rapport de notre comité. Pour éviter des pertes de temps aux marchands et négociants, on a demandé si le gouvernement, ne pourrait pas faire distribuer les colis postaux dans les succursales postales des colis postaux. Notre comité a appuyé cette proposition et l'a recommandé au conseil, qui l'a recommandé au gouvernement. En réponse à cette recommandation, M. L. J. Gaboury, sous-directeur des postes à Montréal écrit à la Chambre pour faire voir combien coûteuse et difficile serait la réalisation de ce projet. La question en est là.

*L'amélioration du trafic à Montréal.*—La plainte a été générale dans le commerce et l'industrie contre le service donné par la compagnie de tramways; votre comité, à maintes reprises dans le passé a demandé qu'on remédiât à cet état de choses. Comme en général on voulait faire porter aux compagnies de chemins de fer la responsabilité des retards dans la livraison des marchandises, le conseil de la Chambre a cru devoir s'opposer à la demande faite à la commission des chemins de fer par les compagnie de chemins de fer d'augmenter les frais de Surastaries imposés aux marchands qui retardent de décharger les wagons de marchandises qui leur sont destinés. Notre opposition était supportée par toutes les institutions similaires à la nôtre au Canada; cela n'a pas empêché la commission des chemins de fer de donner gain de cause aux compagnies. En conséquence depuis le 26 décembre 1912 jusqu'au mois de mars, les taux du service des wagons à marchandises ont subi les augmentations suivantes : de \$1.00 par wagon et par jour à \$2.00 pour les premières 24 heures ou fraction de 24 heures et \$3.00 pour chaque période de 24 heures ou fraction subséquentes, exception faite pour les dimanches et fêtes légales, pour délai de stationnement au delà du temps alloué précédemment sans frais.

*Augmentation de la valeur des colis postaux soumis à l'impôt.*—Le comité des Transports a aussi été saisi de la question de faire porter de \$25 à \$50 la valeur des colis postaux soumis à l'impôt, en vue de favoriser le commerce en assurant une expédition plus rapide. Votre comité a commencé l'étude de cette proposition, mais il a ajourné son rapport pour se renseigner davantage.

*Le barrage du Long-Sault.*—Le Conseil de la Chambre a référé à votre comité la question du barrage du Long-Sault, qui serait de nouveau revenu à l'actualité si l'on en croit la rumeur publique. Votre comité étudiera ce sujet aussitôt que possible. Votre comité n'a pas encore pu se réunir pour soumettre son rapport, ce qu'il fera le plus tôt possible.

*Les coûts postaux.* — A sa dernière réunion le conseil a été invité à prier le gouvernement de doter au plus tôt le Canada d'un service de coûts-postaux, comme celui qui vient d'être inauguré aux États-Unis. Ce sujet a été référé au comité des Transports qui en disposera à sa prochaine réunion.

Le tout respectueusement soumis,

C. H. CATELLI, Président.

#### COMITÉ DES AFFAIRES MUNICIPALES

Le comité des Affaires Municipales n'est pas rester inactif au cours du dernier exercice ; il a eu plusieurs questions à étudier, et toujours ses membres se sont efforcés de trouver la solution la plus propre à sauvegarder et à promouvoir les intérêts du commerce.

*L'établissement d'un bureau municipal de renseignements.* — Dans toutes les villes où se trouvent une Chambre de Commerce affluent tous les jours des demandes de renseignements sur le commerce, l'industrie ou sur les "possibilités" de ces villes ou de la région environnante. Le Chambre de Commerce de Montréal elle aussi a reçu un grand nombre de demandes de renseignements les plus variés. Dans le but de mieux faire connaître Montréal, son commerce, ses industries et ses "possibilités", notre Chambre demanda à plusieurs reprises aux autorités municipales de fonder un bureau municipal de renseignements ; elle reçut en faveur de ce projet l'adhésion du Board of Trade et d'autres associations commerciales de cette ville ; toujours sa demande fut faite en vain. Une fois les autorités de la ville répondirent que Montréal n'avait pas besoin de s'annoncer, une autre fois que les commissaires feraient office de bureau de renseignements. Les demandes continuant d'affluer les autorités ne paraissant pas se soucier d'y répondre, puisque M. le maire nous fit savoir un jour qu'il n'existait pas à l'hôtel de ville de bureau de renseignements, le conseil de la Chambre invita le comité des Affaires Municipales à s'occuper de cette question.

Notre comité, dans un rapport fait au conseil, recommanda que la Chambre prise elle-même l'initiative de fonder ce bureau de renseignements ; le conseil adopta ses vues et maintenant la question est référée à un sous-comité qui s'occupera incessamment de mener à bonne fin cette entreprise.

*Un service d'autobus à Montréal.* — Il y a longtemps que la Chambre de Commerce se plaint de l'encombrement des tramways, et de tout ce qui s'en suit ; pour améliorer cet état de choses, son conseil a cru devoir adopter un rapport du comité des Affaires Municipales recommandant l'établissement à Montréal d'un service d'autobus bien organisé, offrant toutes les garanties et rencontrant les conditions voulues.

*Un tarif de camionnage.* — Il existe à Montréal un tarif de camionnage en vigueur depuis un grand nombre d'années, c'est-à-dire qui date du temps où le trafic était de beaucoup moindre qu'aujourd'hui. Maintenant le

commerce se plaint qu'il ne s'entend pas avec les camionneurs et qu'il en coûte beaucoup trop cher pour faire le transport des marchandises par la ville. Ce que voyant, la Chambre de Commerce fut priée de s'occuper de projet de doter Montréal d'un tarif plus conforme aux exigences du trafic. Le comité des Affaires Municipales prépara plusieurs rapports en faveur de ce projet, et le conseil en les appuyant demanda aux autorités municipales de faire droit aux revendications du commerce. Les autorités de la ville se montrèrent bien disposées, seulement elles demandèrent à notre Chambre de préparer un projet pour leur faciliter la tâche. C'est ce projet que le comité des Affaires Municipales aura à préparer quand il reprendra ses délibérations.

*L'agrandissement du Parc Lafontaine.* — La Chambre de Commerce a toujours été favorable au principe de l'agrandissement des parcs de notre ville, en vue de l'intérêt général ; or elle fut un jour saisie d'un projet d'agrandissement du Parc Lafontaine, dit projet Poissant ; elle référé cette question au comité des Affaires Municipales. Comme ce comité jugea que le projet soumis paraissait offrir des avantages sérieux, il recommanda au conseil de la Chambre de l'endosser et de prier les autorités municipales à travailler à sa réalisation dans l'intérêt de toute la population. Le conseil adopta cette recommandation.

*Taxes imposées par Maisonneuve sur les marchands de Montréal.* — Il y a plusieurs semaines la Chambre fut invitée à intervenir auprès des autorités de la ville de Montréal pour obtenir de toutes les municipalités des banlieues, et particulièrement Maisonneuve, une taxe uniforme pour les marchands de Montréal qui vont faire des affaires dans les limites de leur territoire ; et on demandait qu'à défaut pour ces municipalités de se rendre à cette demande, la cité de Montréal prélève un impôt égal sur tous les marchands des banlieues qui viennent faire affaires à Montréal. Ces suggestions furent renvoyées au comité des Affaires Municipales qui les approuva, et qui demanda au conseil de les adopter. Ce qui fut fait. La recommandation de la Chambre ayant été adressée au conseil de ville, ce dernier fit savoir que la cité, d'après la charte, n'avait pas autorité pour prélever l'impôt demandé sur les marchands des banlieues, et qu'il fallait faire amender la charte en conséquence. Comme le parlement provincial était alors en session et qu'il fallait faire d'autres démarches auprès des autorités de la ville, et obtenir d'autres renseignements, le comité des Affaires Municipales saisi de nouveau de cette question, s'est vu forcé de suspendre son action.

*Pour prévenir les incendies.* — Les pertes par le feu sont très considérables à Montréal et aux environs et les incendies ont des causes les plus variées qu'il serait trop long d'énumérer. Et alarmé d'un tel état de choses, le chef Tremblay, de la brigade des pompiers de Montréal, a transmis à la Chambre un mémoire très élaboré qui est actuellement sous étude au comité des Affaires Municipales. Ce rapport comporte des suggestions qui méritent toute notre attention, c'est pourquoi votre comité ne fera rapport qu'après avoir été renseigné tout à fait.

J'ai terminé le compte-rendu des travaux du comité des Affaires Municipales, j'ai l'honneur de le soumettre humblement à l'approbation des membres de notre Chambre.

ISAIE PREFONTAINE, Président.

#### LE COMITE DES FINANCES

Formé pour s'occuper des questions se rapportant aux finances de notre Chambre et de l'administration de son immeuble, le comité des Finances a tenu plusieurs réunions durant le dernier terme d'office.

*Les réparations à la bâtisse.* — Le comité des Finances s'est occupé d'abord de faire subir à la bâtisse de la Chambre d'importantes réparations en vue de retirer le plus de bénéfices pécuniaires, en augmentant les revenus de la location des bureaux ; moral, en encourageant les membres à visiter plus fréquemment les locaux remis à neuf. — Les réparations ont duré plusieurs mois, mais elles ont fait de notre édifice, vieux de plus de cent quatre ans, un monument plus moderne et plus attrayant.

*Les revenus de la location des bureaux.* — La commission a augmenté la plupart des loyers des bureaux de la bâtisse, ce qui a augmenté ses revenus ; de plus, elle a élevé le prix de la location de ses salles qui sont à la disposition des institutions publiques ; ceci lui permettra à mieux faire face aux obligations diverses qui lui incombent.

*La perception des contributions.* — En général, le paiement de la contribution annuelle a été bonne ; ce qui n'a pas empêché le comité de charger un percepteur de s'occuper de la rentrée des contributions ; souvent des membres oublient de faire remise du montant de leur contribution et c'est pour leur éviter des déplacements ou des surcroît d'écriture que nous leur envoyons le percepteur ; ce n'est jamais dans le but de les ennuier en aucune façon.

*La propriété de la Chambre.* — La Chambre de Commerce est propriétaire de l'immeuble qu'elle occupe et du terrain qui l'environne, soit une superficie de 8011 pieds. C'est un joli lopin, dont la valeur ne fait qu'augmenter si l'on en juge par le chiffre de l'évaluation municipale qui a monté de \$22,000 à \$19,500 en une année.

*La situation financière.* — Quoique les frais d'administration de la Chambre aient augmenté, sa situation financière est bonne, comme on pourra s'en rendre compte par l'état fourni par M. le trésorier. — Les finances de notre institution augmenteront surtout par le recrutement et les membres ne sauraient mieux témoigner leur sympathie pour notre oeuvre qu'en sollicitant leurs amis à entrer dans notre association.

Le tout respectueusement soumis.

DAMASE MASSON, Président.

#### COMITE DES PRESIDENTS

Le comité des présidents s'est réuni à deux reprises, au cours de l'année dernière, pour préparer les résolutions à être soumises au congrès de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, au 8ième congrès des Chambres de Commerce de l'Empire et au 5ième congrès international des Chambres de Commerce tenu à Boston. De plus, le comité des présidents a choisi les délégués à ces congrès.

ARMAND CHAPUT, Président.

#### COMITE DES BOIS ET FORETS

*Le transport du bois par les compagnies de chemins de fer.* — Le comité des Mines, Bois et Forêts s'est réuni une fois pour étudier la question des taux de transport du bois par les compagnies de chemins de fer. Les marchands de bois ayant eu à se plaindre des compagnies de chemins de fer quant aux taux du transport du bois, ont cru devoir demander à la Chambre d'intervenir auprès de la commission des chemins de fer pour demander un changement, en basant les taux sur les mille pieds au lieu de les baser sur la pesanteur. Le comité des Bois et Forêts saisi de cette question a fait rapport en faveur de la suggestion des marchands de bois. Le conseil de la Chambre a transmis ce rapport à la commission des chemins de fer, mais cette dernière n'a pas cru devoir faire droit à notre demande.

C'est la seule question dont notre comité se soit occupé au cours de 1912-1913.

Le tout respectueusement soumis.

LEON GAGNE, Président.

#### LE COMITE DE RECEPTION

*Le banquet du 25ième anniversaire.* — Le comité de réception a tenu plusieurs réunions l'année dernière, pour la préparation du grand banquet du 25ième anniversaire ; le succès obtenu l'a amplement récompensé du travail qu'il s'est imposé pour cette grande fête.

*Les dîners-causeries.* — Le comité de réception a donné deux dîners-causeries, en mars et en juin, qui furent tous deux succès complet. Ces dîners seront sûrement repris parce qu'ils sont une trop belle occasion pour nos membres de fraterniser dans de joyeuses agapes, tout en s'instruisant toujours.

Le tout respectueusement soumis.

JOSEPH FORTIER, Président.

# La Banque Provinciale du Canada

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette institution a eu lieu le 22 janvier dernier à midi, à son Bureau Chef 7 & 9 Place d'Armes.

Étaient présents: Hon. Louis Beaubien, Hon. Sir Alex. Lacoste, MM. Alphonse Racine, H. Lajoie, G. M. Bosworth, W. F. Carsley, L. J. O. Beauchemin, Dr E. P. Laclapelle, N. Chevalier, Thomas Préfontaine, P. M. McCaffrey, G. N. Moncel, Seargent, P. Stearns, Chs. Bruchési, Honorable N. Pérodeau, H.G. Lajoie, Alf, St-Cyr, F. Guilford, etc.

Sur motion de M. Alphonse Racine, secondé par l'Honorable Louis Beaubien, monsieur H. Laporte agit comme Président, et monsieur Tancrede Bienvenu, Gérant Général est prié d'en être le secrétaire.

Après lecture de l'avis public convoquant l'Assemblée, il est proposé par monsieur W. F. Carsley, secondé par M. Alphonse Racine, que MM. Seargent, P. Stearns et Chs. Bruchési soient nommés scrutateurs.

A la demande du président, le secrétaire fait la lecture suivante du rapport du conseil d'Administration et celui des Commissaires Censeurs.

*Rapport du Conseil d'Administration présenté aux Actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle, le 22 janvier 1913.*

Messieurs:

Le Bureau de Direction a l'honneur de vous présenter le treizième rapport annuel de votre Banque couvrant les opérations pour l'année 1912; aussi le Bilan Général, ainsi que le compte de Profits et Pertes, le tout arrêté au 31 décembre dernier.

Cet exercice a été très profitable et les résultats obtenus ont permis aux Administrateurs de faire la distribution de Dividendes au taux de 6 p. c. l'an, tout en continuant la politique adoptée d'augmenter les "Fonds de Réserves" et faire les réductions jugées nécessaires sur les Aménagements et Allocation pour le maintien des nouvelles Succursales.

L'an dernier, nous avons le plaisir de vous faire part que le compte de frais de premier établissement des succursales ou Agences de cette Banque était déjà complètement amorti, cet item représente des déboursés très considérables et nous croyons de nouveau vous faire part de ce fait de vous permettre d'apprécier à sa juste valeur votre jeune Institution, avec les 50 Succursales qu'elle possède maintenant.

Cette année nous avons également le plaisir de vous informer qu'il a été possible de faire provision d'un montant jugé nécessaire pour le rabais des intérêts perçus d'avance sur les billets sous escompte et non encore inclus au 31 décembre écoulé: cet item sera maintenant ajusté chaque année.

Le total des obligations de votre Banque au public, s'élève à au-delà de onze millions de dollars et nous constatons le fait avec grande satisfaction car cela démontre la confiance qu'inspire votre institution.

Durant l'année écoulée des nouvelles succursales ont été ouvertes dans les endroits suivants: à Montréal, rue Ste-Catherine Est: St-André Avelin, St-Barnabé, Ste-Ursule, Drummondville, Ahuntsic, St-Malachie, Laurentides.

Les succursales de la Banque et le Bureau-Chef ont été minutieusement inspectés durant l'année écoulée: de plus, Messieurs les Commissaires Censeurs ont vérifié et compté eux-mêmes mensuellement les valeurs de l'Actif immédiatement réalisables ou sur lesquelles des emprunts pourraient être faits, le tout en conformité à vos règlements. Un Rapport de ce Bureau de Contrôle va vous être lu.

Il nous fait plaisir de porter à votre connaissance, notre haute appréciation des services signalés rendus à l'Institution par le Gérant Général, les Inspecteurs, les Officiers et employés généralement.

Pour Messieurs les Administrateurs.

(Signé) H. LAPORTE,  
Président.

*Rapport de Messieurs les Commissaires-Censeurs—  
Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le 22 janvier 1913.*

Messieur les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport pour l'exercice de 1912.

Ainsi que nous le prescrivent les règlements de la Banque, nous avons eu nos séances mensuelles régulièrement et à chacune d'elles nous avons compté et vérifié les valeurs de tout repos qui garantissent les emprunts faits à cette banque, et aussi des effets publics, municipaux et autres, appartenant à cette Banque, acquis comme placements. Le montant réalisable de ces valeurs et prêts, ajouté aux argents en caisse et en Banque s'élevaient en tout temps à au-delà de la somme prescrite par vos règlements, pour répondre aux exigences des déposants, à savoir 50 p. c. des Dépôts d'Épargnes.

En conséquence, il nous fait plaisir de vous dire que votre Institution est administrée avec zèle et prudence, et nous nous réjouissons avec vous de la voir grandir aussi rapidement et de la voir prendre place parmi les grandes institutions.

Pour les Commissaires Censeurs.

(Signé) A. LACOSTE,  
Président.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

**Passif.**                      **RAPPORT GENERAL de la Banque arrêté au 31 Décembre 1912.**                      **Actif.**

Billets de la banque en circulation . . . . .	\$1,108,273.00	Or, Argent, Billets de la Puissance, Billets et Chèques d'autres Banques, etc. . . . .	\$1,396,139.64
Dépôts courants ne portant pas intérêt . . . . .	\$2,000,710.51	Dépôts dans les Banques Canadiennes, Américaines et Européennes . . . . .	926,822.43
Dépôts d'Épargne portant intérêt . . . . .	6,655,450.53	Dépôts au Gouvernement Fédéral en garantie de la circulation . . . . .	53,560.00
Dû aux correspondants européens . . . . .	1,313,999.82	Effets Publics, Municipaux et autres autorisés par la loi . . . . .	2,678,664.41
	<u>9,970,160.86</u>	Prêts à demande sur actions et débetures . . . . .	1,875,386.66
Dividendes non réclamés . . . . .	955.64		<u>\$6,930,573.14</u>
Dividende trimestriel payable le 2 janvier 1913 . . . . .	15,000.00	Billets escomptés courants et autres valeurs	5,339,780.21
		Billets promissoires passés dûs (pertes déduites) . . . . .	19,064.78
Total des obligations au public . . . . .	11,094,389.50	Propriétés Foncières autres que les Bureaux de la Banque . . . . .	7,560.27
Capital Payé . . . . .	\$1,000,000.00	Créances hypothécaires sur immeubles vendues par la banque . . . . .	41,831.74
Fonds de Réserve . . . . .	575,000.00	Edifices de la Banque . . . . .	314,445.47
Balance au compte des Profits et Pertes . . . . .	13,866.11		<u>\$12,683,255.61</u>
	<u>\$12,683,255.61</u>		

**Dt.**                      **Compte des PROFITS et PERTES au 31 Décembre 1912.**                      **Cr.**

EN MOINS:			
DIVIDENDE No 33, 1½% payé aux actionnaires le 1er Avril 1912 . . . . .	\$ 15,000.00	Profits du Bureau Chef et des Succursales de la Banque, déduction faite des frais d'Administration, intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur Billets non échus, et provision pour pertes . . . . .	\$185,165.02
DIVIDENDE No 34, 1½% payé aux actionnaires le 1er juillet 1912 . . . . .	15,000.00	Balance au Crédit du Compte Profits et Pertes au 31 Décembre 1911 . . . . .	12,463.19
DIVIDENDE No 35, 1½% payé aux actionnaires le 1er Octobre 1912 . . . . .	15,000.00		
DIVIDENDE No 36, 1½% crédité le 31 Décembre et payable aux actionnaires le 2 janvier 1913 . . . . .	15,000.00		
Taxes Provinciales, Municipales et autres payées durant l'année . . . . .	7,893.76		
Réduction sur Ameublements, et Allocation pour le maintient des nouvelles succursales . . . . .	15,868.34		
Porté au "Fonds Contingent Spécial" au soutien de l'Actif généralement . . . . .	25,000.00		
Porté au Fonds de Réserve le 31 Décembre 1912 . . . . .	75,000.00		
Balance au Crédit de Profits et Pertes le 31 Décembre 1912 . . . . .	13,866.11		
	<u>\$197,628.21</u>		<u>\$197,628.21</u>

**COMPTE -- FONDS DE RESERVE**

Au crédit du compte "FONDS DE RESERVE" le 31 Déc. 1912 ..... \$575,000.00

(Signé) TANCREDE BIENVENU,  
Gérant Général.

Vérifié et trouvé exact,  
(Signé) J. W. L. FORGET,  
Inspecteur en chef.

Le Président prend la parole :  
Messieurs,

Le rapport annuel qui vient de vous être lu est de nature, nous croyons, à donner beaucoup de satisfaction aux intéressés, car si nous le comparons avec celui de l'an dernier, nous constatons avec plaisir que votre institution a eu sa part de la grande prospérité de notre pays, et nous avons raison de croire que les résultats futurs ne feront que s'accroître, si toutefois notre commerce et nos industries continuent à progresser.

La révision de l'Acte des banques qui est actuellement devant le Parlement à Ottawa, apportera très certainement des améliorations à notre système actuel dont la réputation est loin d'être l'un des meilleurs du monde entier.

La proposition qui est faite dans le nouvel Acte des banques qu'un auditeur spécial soit nommé par les actionnaires pour les représenter durant l'année est excellente, nous croyons, et, d'ailleurs, les grandes banques en Angleterre ont adopté depuis longtemps cette audition spéciale et les actionnaires en sont très satisfaits, nous dit-on.

Le président, Monsieur H. Laporte, secondé par Monsieur W. F. Carslev, propose alors l'adoption du rapport des administrateurs, celui des commissaires censeurs et aussi le bilan général de la banque et le compte de profits et pertes, dont lecture vient d'être faite. Ces différents rapports sont adoptés à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur Alfred St-Cyr, secondé par Monsieur G. N. Moncel, un vote de remerciements est offert aux directeurs et aux commissaires censeurs de la banque pour les services signalés rendus à l'institution durant l'année. Ces remerciements sont adoptés à l'unanimité.

Le président remercie les actionnaires en son nom et en celui des directeurs, il fait toutefois la remarque que les très bons résultats obtenus sont plutôt dûs au travail constant et énergique du gérant général et des divers officiers et employés de la banque.

L'Honorable Sir Alex. Lacoste, Président du Bureau des Commissaires Censeurs, remercie également les actionnaires en son nom et en celui de ses collègues. Il ajoute que dans son opinion, la Banque Provinciale du Canada qui a déjà un records de succès étonnant, verra sans doute des années de grande prospérité, et de concert avec nos autres banques canadiennes-françaises, continuera à rendre des services signalés à nos compatriotes, en aidant leur commerce et leur industries.

On procède alors à l'élection des Directeurs et sur proposition de M. H. G. Lajoie, secondé par l'Hon. N. Pérodeau, un seul bulletin est déposé contenant les noms des mêmes Directeurs pour l'année 1913 et les scrutateurs déclarent les Messieurs suivants élus Directeurs pour l'année courante :

Nous, soussignés, Scrutateurs, dûment nommés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Banque Provinciale du Canada, déclarons les Messieurs suivants, élus Directeurs de cette banque, pour l'année courante, savoir : MM. H. Laporte, W. F. Carslev, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin, Tancredé Bienvenu.

(Signé) Sergt. P. STEARNS,  
CHAS. BRUCHESE.

L'on procède ensuite à la nomination des Commissaires Censeurs et sur proposition de M. Thomas Préfontaine, Jr., secondé par M. L. J. O. Beauchemin, les Messieurs suivants sont élus Commissaires Censeurs pour l'exercice 1913, savoir : Hon. Sir Alex. Lacoste, docteur E. P. Lachapelle, M. Martial Chevalier.

Sur motion de M. P. M. McCaffrey, secondé par M. G. N. Moncel, M. Alexandre Des marteau, comptable public de cette ville, est nommé Auditeur pour l'année courante et sa charge de représenter les actionnaires comme le propose le nouvel Acte des Banques, si toutefois cette proposition est sanctionnée par le Parlement. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

## Les Travaux de la Chambre en Janvier

**Première assemblée mensuelle. — Séance du Conseil. — Mise en nomination. — Rapport du Comité de Législation.**

### *Première assemblée mensuelle*

La première assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu le 8 janvier 1913, sous la présidence de M. J. G. Labelle, A. E. Labelle, président intérimaire.

M. Adlard Fortier, 2ème vice-président, assistait, ainsi que MM. W. U. Boivin, secrétaire ; Jos. Fortier, J. G. G. Toumancoeur, J. O. Labrecque, J. T. Arnaud, J. G. G. Veilleux, J. C. G. Contant, L. de Paris, Y. Clair Lemont, secrétaire adjoint.

L'assemblée adopte le procès-verbal de la dernière assemblée mensuelle, puis prend connaissance du courrier.

*Le courrier* — Contenait un callogramme de M. Arnaud à Paris, date de Paris le 31 décembre, et apportant

les bons souhaits du président à tous ses collègues. — Le secrétaire donne aussi communication des cartes et de lettres de bonne année venus de son Altesse Royale le Duc de Connaught, gouverneur général du Canada, du Très Hon. R. L. Borden, et des Honorables Pelletiers, Doherty, Hazen, Coderre, Roche, Nantel, Rogers, Crothier, Sir Wilfrid Laurier, Sir Eomer Gouin, les Honorables L. A. Taschereau, Jérôme Décarie, J. E. Caron, Chs. Devlin, J. C. Kaine, MM. les députés H. B. Aimes, Clément Robillard de M. le Maire Lavallée, de M. le Consul Général de France, aussi que d'un grand nombre de membres de la Chambre, des Boards of Trade d'Ottawa, Toronto, d'Edmonton, de Montréal et des MM. Ross et Robert son commissaires du port de Montréal.

Lecture est ensuite donnée de lettres venant des honorables Pelletier, Nantel et Coderre, — accusant réception de documents touchant le projet de Mission Canadienne en Europe et promettant tout leurs appui à notre Chambre pour la réussite du projet.

La commission des chemins de fer nous a fait envoyer une deuxième copie de son jugement touchant la cause de la ville et de la compagnie de Téléphone Bell.

L'hon. G. E. Foster fait savoir à la Chambre qu'il n'a pas oublié la promesse de venir faire une conférence devant nos membres, et qu'il profitera de la prochaine occasion favorable.

La Fédération Canadienne des Board of Trade et Municipalités invite le président à assister à une réunion qui sera tenue à Ottawa le 9 janvier pour étudier l'opportunité et inaugurer une campagne dans l'Ouest Canadien en faveur du Canal de la Baie Georgienne.

David Seath, au nom des commissaires du port sortant de charge, remercie la Chambre de Commerce de son appui et de sa coopération qu'elle a donnés au cours des six années qu'ils ont été commissaires.

Les Board of Trade de Victoria et d'Ottawa accusant réception de certains documents Re: La missions Canadienne en Europe, et le Board of Trade d'Ottawa fait espérer qu'un nombreux contingent d'Ottawa se joindra à la délégation.

Mtre Louis Loranger C. R. un des Avocats— Conseillers de la Chambre, fait part de sa mission auprès de la législature à Québec touchant les amendements à la Charte de Montréal, aussi que le projet de loi Kelly relatif à l'élection de domicile. —

*Félicitations* — à M. le lieutenant Col. A. E. Labelle. — M. Adéard Fortier propose un vote de félicitations à l'adresse de M. le lieutenant Col. A. E. Labelle à l'occasion de sa nomination comme commissaires du port de Montréal. M. Fortier félicite aussi le gouvernement du choix qu'il a fait en nommant M. Labelle, qui par ses talents son énergie, à su conquérir une position en vue dans le monde des affaires. M. Fortier dit que la Chambre s'enorgueillit de ce choix parce que M. Labelle est un des membres et son premier président. —

En même temps M. Fortier reconnaît que le gouvernement a été heureux dans le choix de MM. Ross & Robertson, et il fait l'éloge des commissaires sortant de charge MM. Stephens, Geoffrion, et Ballantyne, qui ont réussi à doter la Métropole d'un port qui fait honneur au Canada et qui contribuera à développer l'essor du Commerce Canadien.

#### UNE VISITE DU PORT DE MONTREAL LE 6 JANVIER.

L'assemblée entend ensuite la lecture d'un rapport de MM. Gonthier, Boivin et Lemont sur la visite du port le 3 janvier ce qui est un fait sans précédent dans les annales maritimes de Montréal.

*L'admission*, des MM. le Dr L. O. Bournival, Henri Dubreuil Antoine Germain, J. R. Paradis et J. Léon Patéaude comme membres de la chambre à été ensuite adoptée par l'assemblée et la séance a été levée. —  
SEANCE DU CONSEIL DE LA CHAMBRE.

Le conseil de la Chambre a tenu son assemblée régulière le 15 Janvier 1913, sous la présidence de M. le lieutenant Col. A. E. Labelle, président intérimaire.

Assistaient à la réunion: — MM. Adéard Fortier, 2ème V.-P.; W. U. Boivin, Secrétaire, Damase Masson, Ludger Gravel, Jos. Fortier, Alph. A. Granger, J. C. G. Contant, L. C. de Tomancourt, N. Simoneau, J. B. Monier Henri Dubreuil et Arthur Lemont, secrétaire-conjoint.

Le conseil adopte le procès-verbal de la dernière réunion et prend connaissance du courrier.

**COURRIER:**—Au nombre des lettres reçues, notons une lettre de la Chambre de Commerce de Londres invitant la nôtre à exprimer ses vues touchant l'effet de l'ouverture du canal de Panama pour le commerce canadien. Référée au comité des Transports.

Un communiqué de la Lake Mohonk Conference on International Arbitration demandant à notre Chambre de coopérer avec les autres Chambre de Commerce du monde en vue de promouvoir l'établissement de la paix universelle. Référé au comité de Législation.

L'association des Étudiants de l'École des Hautes Études commerciales invitent les conseillers à assister à leur soirée de gala à l'opéra le 18 janvier.

L'Anglo-Chine College de Amoy, Chine, invite les industries canadiens à envoyer des échantillons de leurs produits pour servir à leur musée.

La chambre de Commerce britannique d'Italie annonce que les hommes d'affaires italiens, préférant ne se servir que du système métrique au lieu du système anglais, les exportateurs canadiens devraient se servir aussi du système métrique.

#### LES AMENDEMENTS A LA LOI D'IMMIGRATION ET DE NATURALISATION.

M. le Lt.-Col. Labelle fait part au conseil que M. H. B. Ames député, est heureux d'apprendre que la Chambre de Commerce travaille à faire amender la loi d'immigration et de naturalisation, et il annonce que le comité de Législation fera son rapport à la prochaine réunion du conseil le 29 janvier.

#### LES COLIS-POSTAUX.

M. Alph. A. Granger attire l'attention de la Chambre sur l'inauguration du service des colis postaux aux États-Unis, et demande si la Chambre ne pourrait pas s'occuper de cette question.

M. Labelle rappelle que déjà notre association a travaillé fermement pour doter notre pays d'un système semblable, et que de nouveau, elle s'en occupera avec plaisir. Référé au comité des Transports.

Proposition de nouveaux membres. M. Hector Quevillon, manufacturier de la rue Delormier, est proposé par M. L. O. D'Argencourt pour être admis lors de la prochaine assemblée générale.

Et la séance est levée.

#### Amendements aux lois d'immigration et de naturalisation.

(Rapport du comité de Législation, adopté par le conseil, le 29 janvier 1913).

Ce comité s'est réuni le mardi, 28 janvier 1913, sous la présidence de l'hon. N. Pérodeau, président.

Étaient présents:—MM. le Lt.-Col. Labelle, Adéard Fortier, Edmond Brossard, C. R.

Votre comité avait été chargé d'étudier certaines suggestions aux lois d'Immigration et de Naturalisation du Canada; ces suggestions ayant été prises en sérieuse considération, votre comité croit devoir recommander l'adoption de la requête suivante adressée au Très Honorable Premier Ministre du Canada:

L'humble requête du conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal expose respectueusement:

10.—QUE depuis quelques années, l'immigration au Canada augmente considérablement;

20.—QUE le Canada a tout intérêt à ne recevoir que des sujets dignes de venir partager avec ses habitants tous les droits et privilèges accordés par sa Constitution;

30.—QUE les hommes d'affaires canadiens sont particulièrement intéressés à ce que les immigrants donnent toutes les garanties nécessaires en affaires;

40.—Qu'avec le système actuel d'immigration et de naturalisation, les étrangers entrent au pays sous un nom quelconque et en prennent un ou d'autres quand ils entrent dans le commerce;

50.—QUE les hommes d'affaires n'ont aucun moyen de se protéger contre ces abus de changement de noms qui, souvent, engendrent des fraudes considérables au détriment du commerce;

60.—QUE souvent le droit de citoyen est accordé aux étrangers sans que toutes précautions soient prises pour savoir si les exigences de la loi ont été observées;

70.—QUE des étrangers se font octroyer les droits de sujets britanniques sans avoir rempli les conditions de résidence de trois ans au Canada;

POURQUOI le conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal demande humblement au Très Honorable R. L. Borden, premier ministre du Canada, et à ses honorables collègues, d'amender les lois d'Immigration et de Naturalisation de façon à exiger:

(a) Que chaque immigrant produise, en entrant au pays une carte d'identification et son passe-port signés par les autorités de la localité d'où il vient, et portant ses noms, prénoms, son âge, sa profession, sa nationalité, le nom du port d'embarquement et de la compagnie qui l'a transporté et une description du porteur de la carte.

(b) QUE cette carte et ce passe-port soient consignés textuellement dans les registres des officiers d'immigration en entrant au Canada, et que là et alors une carte d'identification soit remise à l'étranger par les autorités canadiennes; cette carte devant être la copie exacte de celle qui aura été consignée au registre du service de l'immigration;

(c) QUE l'étranger qui veut faire affaire au Canada, produise encore cette carte en enregistrant sa maison d'affaires, donnant ainsi son nom véritable, avec sa raison sociale;—que la même carte soit exigible dans les transactions immobilières;

(d) QUE pour obtenir sa naturalisation, un étranger produise sa carte d'identité pour établir qu'il est au pays depuis trois ans;

(e) QUE sa demande de naturalisation soit faite personnellement et qu'il produise des certificats de deux sujets britanniques attestant du bon caractère de l'applicant;

(f) Qu'une sévère pénalité soit imposée aussi pour toute violation de la loi sur ce point Et vous ferez justice.

La Chambre de Commerce du District de Montréal.

Le tout respectueusement soumis.

N. PERODEAU.

Président du Comité.

### Candidats au Conseil de la Chambre de Commerce pour l'année 1913-14

La mise en nomination d'élection des officiers et des Conseillers de la Chambre à eu lieu le 23 janvier, M. le lieut. Col. Labelle à été élu président M. Adelard Fortier 1er vice président et M. S. D. Joubert 2ème vice président, W. U. Boivin Secrétaire, Georges Gonthier trésorier; et Mtre. Loranger C. R. et Léon Garneau C. R. ont été élus avocats Conseil. Tous ces messieurs ont été élus par acclamation.

Les candidats mis en nomination pour la Charge de Conseillers sont:

M. Baillargeon, J. B., entrepreneur de camionnage, présenté par MM. S. D. Joubert, R. Bédard, J. O. Labrecque, Ludger Gravel.

M. Beaudry, J. A., Sec.-Ass. des marchds-détailliers de nouveautés, présenté par MM. E. Rolland, W. U. Boivin, J. Filiatrault, J. R. Paradis.

M. Bédard, Rodolphe, comptable-liquidateur, présenté par MM. W. U. Boivin, Adélar Fortier, S. D. Joubert, J. Filiatrault.

M. Berthiaume, Arthur, Gérant de "La Presse", présenté par MM. S. D. Joubert, J. O. Labrecque, W. U. Boivin, R. Bédard.

M. Bisson, H. G., de la maison "Boivin, Wilson", présenté par R. Bédard, S. D. Joubert, W. U. Boivin, J. O. Labrecque.

M. Brousseau, F. J., courtier en ass., présenté par MM. J. Filiatrault, L. N. Veilleux, J. R. Paradis, W. U. Boivin.

M. D'Argencourt, L. O., épiciier, présenté par MM. S. D. Joubert, R. Bédard, W. U. Boivin, J. O. Labrecque.

M. Deslongchamps, L. P., Gérant du "Devoir", présenté par MM. J. O. Labrecque, Jos. Ethier, Fred. C. Larivière, A. A. Granger.

M. Desmarteau, Alexandre, comptable-liquidateur, présenté par MM. S. D. Joubert, J. O. Labrecque, W. U. Boivin, R. Bédard.

M. de Tonnancour, L. C., marchand-tailleur, présenté par MM. W. U. Boivin, Adélard Fortier, S. D. Joubert, J. O. Labrecque.

M. Dufresne, Oscar, manufacturier de chaussures, présenté par MM. Jos. Ethier, Adélard Fortier, E. Rolland, J. Filiatrault.

M. Ethier, Joseph, de "Laporte, Martin", présenté par MM. J. O. Labrecque, R. Bédard, S. D. Joubert, Ludger Gravel.

M. Filiatrault, Joseph, de "Filiatrault & Lesage", présenté par MM. W. U. Boivin, Adélard Fortier, S. D. Joubert, J. O. Labrecque.

M. Filion, J. G. A., pharmacien, présenté par MM. Jos. Ethier, J. R. Paradis, J. O. Labrecque, Ludger Gravel.

M. Frigon, A. P., comptable-banquier, présenté par MM. W. U. Boivin, Adélard Fortier, S. D. Joubert, J. O. Labrecque.

M. Gagné, Léon, de la "Western Lumber Co.," présenté par MM. Jos. Ethier, Emile Rolland, J. O. Labrecque, J. Filiatrault.

M. Gareau, J. O., marchand de nouveautés, présenté par MM. S. D. Joubert, W. U. Boivin, Adélard Fortier, L. N. Veilleux.

M. Gear, W. I., de la Cie R. Reford, présenté par MM. J. Filiatrault, L. N. Veilleux, W. U. Boivin, J. O. Labrecque.

M. Gernaey, Ed., fleuriste, présenté par MM. Frank Pauzé, Léon Gagné, J. Filiatrault, Ad. Fortier.

M. Granger, Alphonse A., lib. de Granger Frères, présenté par MM. W. U. Boivin, J. O. Labrecque, S. D. Joubert, R. Bédard.

M. Gravel, Ludger, négociant, présenté par MM. W. U. Boivin, R. Bédard, S. D. Joubert, J. O. Labrecque.

M. Labrecque, J. O., marchand de charbon, présenté par MM. J. Filiatrault, W. U. Boivin, R. Bédard, J. C. G. Contant.

M. Lavalée, A. S., marchand de chaussures, présenté par MM. Emile Rolland, J. Filiatrault, L. N. Veilleux, J. R. Paradis.

M. Leclerc, René T., courtier, présenté par MM. R. Bédard, J. O. Labrecque, W. U. Boivin, Adélard Fortier.

M. Loisel, J. F., gérant des ventes chez "Greeshields Ltd.," présenté par MM. W. U. Boivin, Adélard Fortier, S. D. Joubert, L. N. Veilleux.

M. Martin, C. E., de P. P. Martin & Cie, présenté par MM. Adélard Fortier, J. Filiatrault, W. U. Boivin, J. O. Labrecque.

M. Monier, J. B., rep. du "Canada," présenté par MM. Geo. Pauzé, Emile Rolland, René T. Leclerc, Geo. Pauzé.

M. Pauzé, Frank, entrepreneur et manufacturier, présenté par MM. R. Bédard, Emile Rolland, René T. Leclerc, Geo. Paré.

M. Perron, Louis, architecte, présenté par MM. J. A. Survever, Ludger Gravel, S. D. Joubert, Jos. Ethier.

M. Rolland, Emile, de l'Imp. Moderne, présenté par J. Filiatrault, L. N. Veilleux, J. R. Paradis, S. D. Joubert.

M. Tarte, Eugene, Co-prop. "La Patrie," présenté par MM. Adélard Fortier, E. Rolland, W. U. Boivin, J. O. Labrecque.

M. Viau, Henri, Comptable-expert, présenté par MM. Fred. C. Larivière, Jos. Ethier, Alphonse A. Granger, S. D. Joubert.

*Note de la rédaction* M. J. A. Beaudry, H. G. Bisson, E. J. Brosseau, ont décliné l'honneur d'être Candidat.

## LA REVISION DE LA LOI DES BANQUES.

**Ce qu'elle comporte. — Ce qu'on attendait. — Des suggestions faites à la Chambre de Commerce. — Une opinion de M. J. E. A. Dubuc, président de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.**

(Suite et fin)

En janvier le "Bulletin" a analysé sommairement le projet de revision de la loi des banques soumis au parlement par l'hon. M. White, ministre des finances; poursuivant cette étude nous allons maintenant nous tourner du côté du public et écouter ses suggestions et entendre ses revendications; en d'autres termes nous allons voir ce qu'on s'attendait de trouver dans le projet de l'hon. M. White.

On se plaint dans le public du fait que dans cette revision on semble avoir perdu de vue à peu près complètement les intérêts des déposants, c'est-à-dire de ceux qui fournissent aux banques les trois-quarts du capital qu'elles administrent.

Quelques-uns des amendements donnent aux banques de plus grandes facilités pour leur commerce, d'autres protègent spécialement les intérêts des actionnaires; d'autres enfin, sont favorables à la clientèle à qui les banques prêtent l'argent des déposants.

Mais pour ces derniers nous ne voyons pas plus de garanties qu'autrefois.

Cependant, c'est une classe spécialement intéressante au public, que les déposants ; et c'est elle qui est le plus exposée à souffrir de la maladministration d'une banque. Il est vrai qu'ils sont, en cas de liquidation, payés immédiatement après les porteurs de billets et autres créanciers privilégiés et peuvent exiger des actionnaires, la double responsabilité.

Mais ce sont de simples créanciers, qui n'ont aucun contrôle sur l'administration de la banque, ni sur la nomination des directeurs, des gérants, des inspecteurs.

Ils paient leur argent, touchent un très modeste intérêt et sont remboursés quand c'est possible.

Un député disait au parlement, lors de la discussion préliminaire du projet devant le comité des banques, que le public devrait avoir plus de garanties et suggérait que l'inspection des banques soit faite par un fonctionnaire du gouvernement. Il disait : Le public met son argent à la banque, la banque en profite, il faut donc qu'elle soit responsable au public ; et comment celui-ci pourrait-il savoir si ses fonds y sont en sécurité, à moins d'une inspection faite par des fonctionnaires fédéraux compétents ? Les actionnaires n'assistent pas en grand nombre aux assemblées annuelles des banques, ils délèguent leurs pouvoirs à certaines gens, toujours les mêmes, la plupart du temps directeurs de ces mêmes institutions. Des inspecteurs choisis par les actionnaires le seraient donc en réalité par les directeurs. Ceci n'irait pas. Que le gouvernement crée donc un bureau d'experts, dirigés par un homme honnête, intelligent et bien au fait des opérations de banque, agissant comme un véritable directeur de conscience des banques, auquel elles iraient confier leurs difficultés et qui les conseillerait et les guiderait. Il faudrait aussi surveiller de près et sévèrement les nouvelles banques, dès leur début et pendant leurs trois ou quatre premières années et empêcher que l'on dépense trop d'argent, lors de leur organisation.

Un député conservateur de l'Ontario a réclamé catégoriquement la création d'un fonds de garantie pour les déposants, comme il y en a un pour les porteurs de billets. Le ministre des finances juge cette proposition inacceptable. Car, à l'heure présente, nos banques ont un milliard de dépôts, et si l'on exigeait d'elles qu'elles affectassent 5 p.c. de cette somme à garantir ces dépôts, elles devraient retirer de leurs opérations 50 millions pour créer ce fonds spécial. Le montant serait énorme. Et puis, agir ainsi, ce ne serait pas juste. Car ce serait tenir toutes les banques responsables de la maladministration particulière d'une seule institution, dans la conduite des affaires, de laquelle elles n'ont rien eu à voir. Autre chose, pour les billets. Il faut leur assurer une circulation, et c'est un privilège qu'on consent aux banques. Aussi faut-il toutes les tenir responsables et solidaires les unes des autres ; car, là, elles ont affaire au grand

public, non pas à une classe seulement, celle qui confie son argent aux banques. Quant aux actionnaires, M. White tient à ce qu'ils restent sujets à la double responsabilité, afin de ne pas diminuer la sécurité offerte au public par les banques. La faire disparaître, ce serait provoquer peut-être une crise dangereuse pour l'existence même de certaines de ces institutions.

Telle est la principale réclamation du public en faveur des déposants. Nous verrons ce que le parlement en fera.

Il ne faut pas oublier qu'au Canada, sur 27 banques en existence, les actionnaires n'ont versé que 114 millions de dollars du capital et les déposants y ont placé dix fois plus de leur argent, soit 1,102 millions qui constituent réellement le fonds de roulement de nos banques auxquelles la création d'une augmentation de circulation ajoute une nouvelle responsabilité.

C'est la demande de garantie absolue, du moins relative, des déposants qui va être la pierre d'échoppement de ce projet de loi auquel il faudra sûrement faire subir des modifications capitales, si l'on veut maintenir la confiance nécessaire pour jouir de la coopération des déposants dans notre système bancaire.

#### *Des suggestions faites à la chambre.*

Il y a quelques années, M. Alex. Prudhomme, alors directeur de la Chambre de Commerce de Montréal, déposait au conseil un mémoire touchant la loi des banques ; aucune action fut prise alors par la chambre, parce qu'on attendait le texte des amendements qu'on préparait à Ottawa.

Ce mémoire se lisait comme suit :

Messieurs,

Je comprends, pour ma part, que les banques elles-mêmes n'ont pas intérêt à certaines réformes, mais le public y a certainement droit et voici les quelques idées que je me permets de suggérer :

1. Le rapport au Ministre des Finances n'est pas assez vérifié et devrait être fourni par une déclaration assermentée par le gérant, l'auditeur, le président et au moins trois directeurs, pour certifier son exactitude en faits et valeurs. Le ministre des finances devrait aussi avoir un moyen de contrôler la circulation des billets de banques pour un montant n'excédant pas le pouvoir de ces dites banques ont pouvoir.

2. Le rapport annuel devrait donner plus de détails, par exemple, comme profits bruts, dépenses d'administration, pertes totales, pertes douteuses, avec évaluations, montants dus par les directeurs, en chiffres ronds, montants sous-tirés par les clients, sans mentionner les noms des intéressés comme directeurs ou clients. A cette as-

semblée, les actionnaires devraient élire eux-mêmes l'auditeur, il nous semble aussi nécessaire qu'il y ait un comité de surveillance nommé par les actionnaires à proportion de trois pour chaque million de capital d'une banque et que ce comité serait tenu par la loi d'examiner toutes les valeurs de la banque et faire son propre rapport à l'assemblée annuelle.

3. Pourquoi l'État est-il créancier de préférence à tout autre après les billets de banque en circulation, il peut et doit imposer les lois pour se protéger lui-même et pour la sécurité publique, je crois même que l'État qui manque à son devoir devrait être placé après les déposants.

4. Le système de double responsabilité tel qu'il existe a prouvé être fatal aux déposants et aux actionnaires ; je pourrais dire aux banques elles-mêmes, pourquoi fait-on porter plus de responsabilité aux actionnaires d'une banque que ceux de l'industrie et du commerce, quand l'État a la surveillance des banques et aucune surveillance sur les autres institutions, sauf celles prévues par la loi générale. Faut-il donc se méfier plus de l'État que du public

Avec une loi, où un système de banques serait contrôlé par l'État, il me semble que cela serait suffisant pour satisfaire les déposants et le public en général. Je suis porté à croire que les banques pourraient augmenter leur capital plus aisément. Elles seraient par ce fait, moins en danger des courses, ayant un capital plus élevé pour faire face à leurs affaires et auraient moins de capital emprunté. Il faut bien remarquer que si les succursales apportent un surcroît d'argent à un taux minime, il n'en est pas moins vrai que dans bien des cas, ces succursales ne servent que pour les fins d'épargne et non pas pour le bien du public et coûte très cher comme administration. Il serait raisonnable que ces succursales soient proportionnées en nombre à tant de milliers de dollars du capital actions de la banque.

#### *Suggestions de M. J. E. A. Dubuc.*

Lors de la dernière convention de la Fédération des Chambres de Commerce à Trois-Rivières, en mai dernier, M. J. E. A. Dubuc, président de la Fédération, a fait les suggestions suivantes pour les soumettre à l'étude des diverses Chambres :

Vous savez, comme moi, que le parlement sera appelé, au cours de la prochaine session, à amender la loi des banques. Et, à ce propos, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de faire des démarches pour qu'elle le fût dans un sens auquel les pouvoirs publics n'ont guère pensé jusqu'ici.

Actuellement la loi exige que les banques du pays aient un fonds commun de garantie pour les billets qu'elles mettent en circulation. De cette manière le public est as-

suré que les billets de toutes les banques canadiennes sont bons, et que, même si l'une d'elles venait à fermer ses portes, ses billets seraient payés au pair. C'est la solidarité d'institutions d'un même genre telle qu'elle existe à la Bourse de Paris.

Cette mesure est excellente, et pour les banques, dont le crédit est augmenté, et pour le public dont la confiance en ces dernières est stable quant à la valeur du papier-monnaie.

Mais, à mon avis, cette mesure ne pas pas assez loin ; elle devrait s'étendre aux dépôts.

Voyez de quelles sommes considérables le commerce et l'industrie du pays sont privés, par le fait que ceux qui ont des économies n'ont pas assez confiance aux banques pour les leur confier et les portent aux caisses postales. Si nous consultons le rapport du ministre des finances pour les premiers mois de 1911, nous verrons que le chiffre des dépôts dans les caisses d'épargne de l'État s'élevait à cette date à \$43,000,000.

Pourquoi les petits épargnistes confient-ils ainsi leur argent à l'État plutôt qu'aux banques, si ce n'est tout simplement parce qu'ils manquent de confiance en ces dernières ! Est-ce qu'aux banques les formalités sont plus nombreuses et plus compliquées, pour déposer et retirer de l'argent, qu'aux bureaux de poste ? Non, c'est plutôt le contraire qui est vrai ; c'est moins commode sous tous les rapports de déposer aux bureaux de poste qu'aux banques.

C'est donc qu'un certain public, qui est nombreux, n'a pas assez confiance aux banques ; c'est qu'il craint qu'un jour ou l'autre la banque, à laquelle il met ses épargnes, faillisse et qu'il perde le fruit de son dur labeur. Et, il préfère alors, malgré les inconvénients que cela peut offrir, confier son avoir à l'État et dormir sur ses deux oreilles.

Il faut bien admettre que ceux qui agissent ainsi n'ont pas tout-à-fait tort. Mais il faut admettre que ceux, comme le gouvernement, dont c'est le devoir, et ceux-là aussi, comme les banques, dont c'est l'intérêt de veiller à la sécurité des placements des économies du peuple, ont tort de laisser subsister les causes de ce manque de confiance qui prive le commerce et l'industrie de sommes aussi considérables.

Cet état de choses existera aussi longtemps que le public n'aura pas une confiance absolue dans les banques et cette confiance il ne l'aura que lorsqu'il sera garanti contre toutes pertes au sujet de ses dépôts, comme il l'est pour le papier-monnaie.

Je ne vois pas que les banques aient des motifs fondés pour s'opposer à ce qu'un fonds de garantie comme celui-là soit établi. Elles ne peuvent pas s'y objecter en pré-

textant que cela leur occasionnerait de trop grandes pertes. Car si l'on fait le compte des faillites de banques, depuis trente ans, on verra que les pertes, bien que désastreuses pour les déposants de la région où ces banques opéraient, ont été de peu d'importance pour ne pas dire insignifiantes au point de vue de l'intérêt général du pays. Les banques ne courraient donc à peu près aucun risque en ayant un tel fonds de garantie. Mais, en supposant qu'elles risqueraient de faire quelques pertes, il me semble qu'elles doivent bien cette compensation au public pour les privilèges considérables qu'elles en obtiennent.

Mais, dira-t-on, l'Etat ne souffrirait-il pas de l'établissement d'un tel fonds de garantie qui entraînera le retrait de tant de millions de dépôts, dont il a besoin pour l'exécution des grands travaux publics et pour l'administration générale ? A cette objection je réponds que l'Etat paye 3 pour cent aux déposants, que l'administration des caisses postales lui coûte  $\frac{1}{2}$  pour cent, que c'est donc  $3\frac{1}{2}$  pour cent que lui coûtent ces dépôts et qu'il peut emprunter presque en tout temps à ce taux d'intérêt. L'Etat ne perdrait donc rien au change, et il n'a aucune raison de s'objecter à l'établissement d'un fonds de ga-

rantie comme celui dont il est question. Mais il y a de bonnes raisons pour qu'il y soit favorable. Le Canada est un jeune pays dont les ressources naturelles à développer sont illimitées mais dont les besoins sont également illimités. Le développement de notre agriculture et de nos autres ressources naturelles, ainsi que de nos industries demande des capitaux de plus en plus grands. Nous avons toujours besoin de plus en plus d'argent. Il est vrai que nous en obtenons beaucoup de l'étranger. Mais, auparavant, il nous faut trouver ici même l'appui financier nécessaire pour mettre nos entreprises en tel état qu'elles soient considérées bonnes, et qu'elles soient prises au sérieux par les financiers étrangers. Et, cela demande quelquefois de très grandes sommes que la finance canadienne n'est pas toujours en état de fournir. La situation serait améliorée si tous les dépôts faits aux caisses postales l'étaient aux banques.

L'établissement d'un fonds de garantie pour les déposants ne ferait donc tort ni aux banques ni à l'Etat ; les banques en bénéficieraient plutôt par l'augmentation de leurs moyens d'action et le commerce et l'industrie en profiteraient.

